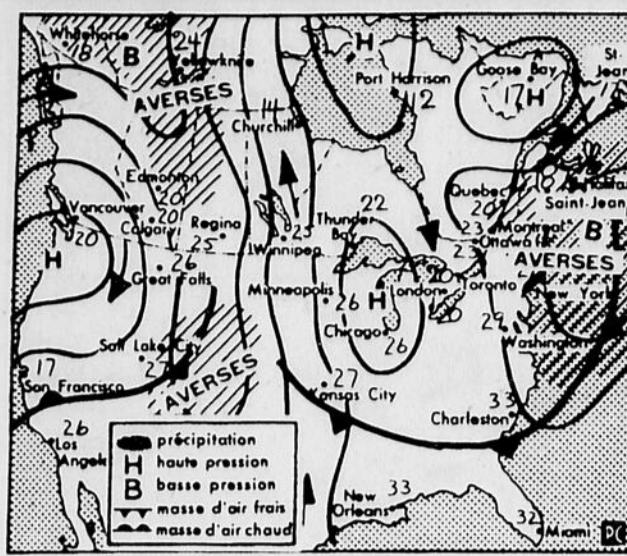


METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour mardi avec un aperçu pour mercredi.

Montréal, Outaouais, et Cantons de l'Est: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum, près de 23. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

Abitibi et Chibougamau: ciel variable. Maximum, près de 19. Aperçu pour mercredi: beau.

Pontiac-Témiscamingue et Laurentides: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum, près de 20. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

Lac-Saint-Jean, Haute-Mauricie, Québec et Trois-Rivières: nuageux avec un peu de bruine et des averses. Maximum, près de 17. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies et quelques averses.

Sept-Îles et Gaspésie: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum, près de 13. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses.

Baie-Comeau et Rimouski: nuageux avec averses. Vents modérés par endroits. Maximum, près de 15. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées lundi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques lieux de villégiature.

	Min.	Max.
Dawson	3	16
Vancouver	12	21
Victoria	12	17
Edmonton	14	27
Calgary	12	26
Saskatoon	10	26
Regina	10	24
Winnipeg	10	26
Toronto	15	23
Kingston	13	18
Ottawa	13	—
Montréal	15	—
Québec	11	14
Fredericton	11	—
Saint-Jean, N.-B.	11	15
Moncton	8	14
Halifax	9	13
Charlottetown	11	16
Saint-Jean, T.-N.	6	15
New York	20	28
Washington	22	28

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 5h15 (2m.8) et basse à 11h40 (.5m). Elle sera à nouveau haute à 17h30 (2m.2) et basse à 23h25 (.7m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 6h20 (5m.1) et basse à 12h45 (.9m). Elle sera à nouveau haute à 18h55 (4m.6) et basse à 00h55 (1m.2).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 1h15 (1m.2) et haute à 6h40 (4m.9). Elle sera à nouveau basse à 14h05 (1m.0) et haute à 19h05 (4m.2).

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs: 662-7829
St-Félicien et les environs: 679-3832
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664
Petites annonces classées: 545-4895

Chief de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuters et de CNDP (Canadian Daily Newspaper Association), Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

Après 21 jours de grève

La Croix-Rouge craint de manquer de sang

Les 191 hôpitaux qu'approvisionne régulièrement la Croix-Rouge à travers le Québec ne manquent pas encore de sang, après 21 jours de grève des aides à la collecte du précieux liquide, mais l'organisme fournisseur craint que la situation ne commence à se détériorer au cours de la semaine.

Pour la région de Montréal et de l'Est du Québec, la Croix-Rouge parvient sans trop de peine, malgré certains problèmes techniques, à prélever les 3,500 à 4,000 pintes de sang que requièrent chaque semaine les 127 hôpitaux desservis. Les problèmes techniques tiennent notamment au fait que les donneurs se présentent par "bourrées", ce qui retarde le traitement du sang certains jours d'apport massif.

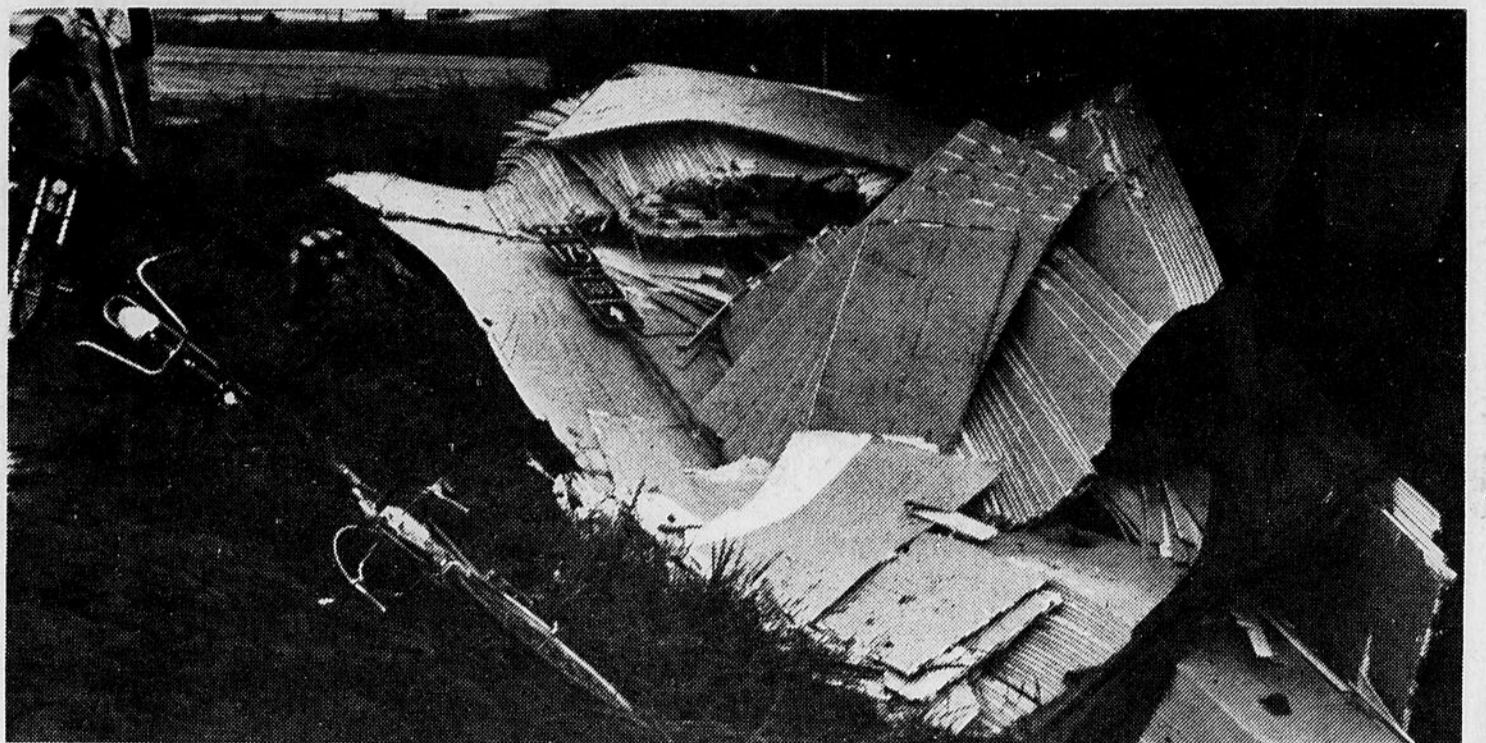
"Il n'y a pas eu de réel problème cette semaine, rapporte Nicole Magnan, directrice des relations publiques auprès de l'organisme bénévole, et on recueille autant de sang qu'en temps normal." Toute la collecte est présentement effectuée au Centre Sherbrooke de la Croix-Rouge, où des infirmières assistées de bénévoles peuvent prélever jusqu'à 1,000 pintes de sang par jour.

Certains groupes et entreprises qui devaient être visités par les groupes de collecte mobile sont invités à envoyer leurs donneurs au Centre.

Dans les hôpitaux de l'île de Montréal,

les banques de sang dispensent le sang avec la plus grande économie en prévision d'une éventuelle pénurie. Si on traite sans peine tous les cas d'urgence, les interventions chirurgicales à caractère électif, notamment celles requérant une grande quantité de sang, sont cependant reportées à plus tard.

Les hématologues exercent un contrôle rigide sur les banques de sang et les programmes opératoires ont été plus ou moins modifiés selon les institutions.



CARGAISON DANS UN FOSSE — Un camion remorque, chargé de "gyproc" a renversé sa charge, hier, à l'intersection du boulevard Talbot et de la route de Laterrière, après que le

chauffeur eut perdu le contrôle de son lourd véhicule-moteur. Le camion et la remorque ont pris le fossé, mais personne n'a subi de blessures, dans l'accident.

L'île Sainte-Thérèse surtout

"Un fleuve-un-parc", une priorité pour Léger

MONTREAL (PC) - Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a mis au rang de ses priorités la réalisation du projet "Un fleuve-un-parc", surtout l'aménagement de l'île Sainte-Thérèse, en face de Pointe-aux-Trembles.

M. Léger entend s'opposer à l'idée d'aménager sur l'île Sainte-Thérèse certaines installations portuaires adjacentes à celles du port de Montréal.

"Que les initiateurs de ce projet sachent bien qu'ils ont le ministre de l'Envi-

ronnement résolument contre eux", a déclaré M. Léger alors qu'il participait, hier, à une tribune téléphonique sur les ondes d'une station montréalaise.

Le ministre a par ailleurs indiqué que

son collègue du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, était d'accord avec l'aménagement, dans les meilleurs délais, des 109 îles du fleuve Saint-Laurent entre l'île Charron et Sorel.

Trois règlements

M. Léger a par ailleurs déclaré que son ministère s'appropriait à émettre trois règlements concernant différents aspects de la pollution au Québec:

- un premier qui régira les activités des carrières comme celle de la compagnie Miron, à Montréal, à propos de laquelle des citoyens ne cessent de se plaindre;

- un second prévoyant la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et préalable à l'installation de toute nouvelle industrie au Québec;

- un troisième, d'ici quelques mois, ayant trait à la pollution par le bruit.

En réponse à une question d'un auditeur, le ministre a déclaré que la réglementation actuelle en matière de déversement de mercure dans les cours d'eau ne pouvait être invoquée dans le cas de l'usine Standard Chemical, sur les bords du lac Saint-Louis, à Beauharnois.

Selon M. Léger, cette entreprise se conforme à la lettre aux règlements actuels. Il a toutefois précisé que ce sont les déversements antérieurs de mercure dans le lac Saint-Louis qui lui occasionnent la mauvaise publicité que l'on connaît.

D'une façon générale, a expliqué M. Léger, il ne faut pas être en opposition aveugle envers le progrès, mais davantage en opposition avec le progrès aveugle, d'où, selon lui, la nécessité que des groupes de citoyens sensibles aux questions de l'environnement se forment partout au Québec afin de dénoncer les pollueurs responsables des situations les plus honteuses.

Incendie de Roberval

Une des victimes se serait endormie avec une cigarette

par Gilles Paradis

ROBERVAL — Le chimiste Jean-Jacques Ravary, à l'emploi de la Sûreté du Québec, n'avait pas terminé, hier soir, ses expertises sur l'incendie qui a fait deux victimes, dans la nuit de samedi à dimanche, à Roberval.

Selon les premiers rapports, rien n'indiquerait qu'un geste criminel soit à l'origine de cet incendie et l'explication la plus plausible serait qu'une des deux victimes se soit endormie avec une cigarette.

A Saint-Ambroise

Par ailleurs, un incendie qui a causé pour plus de \$3,000 de dommages, au collège de Saint-Ambroise, en fin de semaine, serait d'origine criminelle. Selon la scène de feu revécue par

les analystes de la Sûreté du Québec, il apparaîtrait que l'origine de l'incendie proviendrait du fait qu'une ou des personnes auraient allumé l'incendie entre les deux portes au moyen de papier à journal.

L'enquête se poursuit pour trouver le ou les auteurs de cet incendie.

Pêcheurs retrouvés

Deux membres de la base de Bagotville ont fait l'objet de recherches, hier, de la part de la Sûreté du Québec, après qu'ils eurent été rapportés manquant à l'appel.

Les deux pêcheurs qui étaient entrés en forêt vendredi devaient être de retour dimanche après-midi, mais leur retard à se rapporter a déclenché une recherche intense dans le secteur du lac Onatchiway, alors qu'ils devaient faire

une excursion de pêche sur la rivière La Hache.

Les hélicoptères de la base de Bagotville ont eu tôt fait de se mettre à leur recherche, hier matin, mais au même moment les deux pêcheurs sortaient du bois par leurs propres moyens.

Vois dans des résidences

La Sûreté municipale a fait connaître, hier, que trois vols importants avaient eu lieu dans des domiciles, en fin de semaine, à Chicoutimi.

Le premier vol aurait été de l'ordre de \$4,000, les voleurs s'emparant de bijoux et de matériel électronique.

Le deuxième vol est évalué à plus de \$2,000 pendant qu'au troisième domicile, les voleurs ont récolté plus de \$200 en argent.

Projet de loi numéro 9: intéressant mais ambigu

CHICOUTIMI — Selon M. Serge Leblanc, très actif au sein de l'Association régionale des handicapés, le projet de loi numéro neuf, sur l'exercice des droits des personnes handicapées est très intéressant sur plusieurs aspects mais ambigu sur d'autres.

L'ambiguïté de la législation vient du fait qu'elle n'apporte pas de précisions sur les différentes catégories d'handicapés, chose qui, au demeurant, serait d'ailleurs pratiquement impossible.

En effet, précise M. Leblanc, il y a en gros, trois catégories d'handicapés: a) ceux qui, en dépit de leur handicap, jouissent de

toutes leurs capacités intellectuelles, et donc, de leur autonomie; b) ceux dont l'éducation et les circonstances ont rendu un peu "prisonnier" de leur handicap, et qui ont donc besoin d'un "coup de pouce"; c) ceux qui sont réellement paralysés et qui ne peuvent absolument se "prendre en main".

"Les handicapés du premier degré, soutient M. Leblanc, sont prêts à foncer, à se battre, pour obtenir leur place dans la société."

Dans cette optique, ils voient mal, pensent-ils, le gouvernement passer une loi que les reconnaît également comme des citoyens de seconde zone.

Cependant, dans le domaine des ateliers protégés, on croit que les modifications sont positives.

Mais, on s'interroge sur la pertinence des articles qui obligeraient les employeurs à engager un certain pourcentage d'handicapés.

Quoi qu'il en soit, il est probable qu'une commission parlementaire sur le projet de loi se tiendra éventuellement et les associations pourront exprimer leurs doléances au gouvernement.

NOUVELLE ADRESSE

DR DANIEL WARREN
OPTOMETRISTE
MAINTENANT DEMENAGE
AU 475 EST, RACINE
EDIFICE CAISSE POPULAIRE ST-FRS-XAVIER
543-2542

POUR UN PRIX D'ACHAT IMBATTABLE

Dans les meubles et appareils électriques.

DEMANDEZ
MICHEL MARCOTTE
chez
MEUBLES FERNAND MARCOTTE INC.
représentant
WESTINGHOUSE, KITCHEN AID, ROY GIBSON
1369, Mgr-Racine, Riv.-du-Moulin.
Télex: bur.: 549-3082
Rév.: 549-9307

TEL 543-3879 C.P. 512

BOITE DE CAMIONS SAGUENAY
FABRIQUEE PAR.

La Vieille Forge
Enr.

RAYMOND TREMBLAY prop.

996 LAVOIE CHICOUTIMI

BOUCHARD, LAROUCHE, BRASSARD ET GAUTHIER

AVOCATS

ME LUCIEN BOUCHARD, ME CLAUDE LAROUCHE
ME RAYNALD BRASSARD, ME LAVAL GAUTHIER

EDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

PLAN ENREGISTRE D'ÉPARGNE RETRAITE ASSURANCE-VIE ASSURANCE COLLECTIVE

JEAN-CLAUDE GERVAIS
BUR.: 549-5161
RES.: 549-2794

La Mutuelle du Canada 393 est, rue Racine, Chicoutimi.

NOUVEAU MEDECIN
ouverture mercredi, 22 juin

Clinique Médicale Racine
Dr Raymond Bolduc, omnipraticien, a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son bureau de médecine générale, obstétrique et familiale. Le Dr Bolduc sera rattaché à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

Ce bureau sera situé au 413, rue Racine est, Chicoutimi, (sous-sol de la pharmacie Jean Coutu), et à l'Hotel de Ville de St-Ambroise.

Pour rendez-vous ou toutes autres informations:

543-3511

Le député de Jonquière envisage des moyens de pression contre l'Alcan

par Claude Fortin

JONQUIÈRE — Si le rapport du comité ad hoc ne suffisait pas à convaincre les autorités de l'Alcan de laisser en place le laboratoire de recherches d'Arvida, le député Claude Vaillancourt utiliserait d'autres moyens de les y inciter.

M. Vaillancourt a fait cette déclaration hier après-midi, alors qu'il était invité à une cérémonie spéciale de la section jonquéroise de la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Celui-ci n'a pas voulu préciser la nature de ces autres moyens. On sup-

pose que ceux-ci pourraient relever de pressions populaires ou de l'intervention à caractère carrément politique.

Le député a fait appel à la solidarité régionale dans la réalisation de ce rapport, qu'il désire baser sur des faits. Les représentants des quatre principales villes de la région, de même que ceux du CRD y participent notamment.

Il a indiqué qu'il était probable que les quatre municipalités impliquées dans cette étude y apportent une contribution financière. Celle-ci servirait principalement à l'engagement de spécialistes,

dont le rôle serait essentiellement de démontrer à la compagnie les avantages qu'elle retirerait à garder ses installations de recherches au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le rapport sera terminé, estime-t-on, vers la fin du mois d'août.

La SNQ

Hier après-midi, par ailleurs, l'unité jonquéroise de la SNQ a, à son tour, fait part de sa position face à la décision de la compagnie Alcan de démontrer son laboratoire de recherches jonquérois à Kingston.

Cette position va dans le

sens de celle qu'ont adoptée, jusqu'ici, la plupart des organismes de la région qui se sont prononcés sur le sujet.

Essentiellement, la SNQ dit douter du sérieux et de la sincérité de la compagnie, qualifiant même cette décision de "flagrant délit."

"Notre prise de position, ajoute l'organisme, s'appuie par-dessus tout sur le fait que depuis une trentaine d'années les laboratoires Alcan ont pu fort bien fonctionner dans notre région, qui est de mieux en mieux pourvue sur le plan institutionnel techniques et universitaires."



SNQ JONQUIÈRE — Le député Claude Vaillancourt et le président de l'unité jonquéroise de la SNQ, M. Zoël Lemoine, discutent les incidences de la décision d'Alcan de déménager ses laboratoires de recherche d'Ar-

vida à Kingston. A gauche, Mme Blanche Pineault, de l'Ambulance Saint-Jean, à qui la SNQ a remis officiellement un drapeau québécois, hier après-midi.

Comité contre la relocalisation du Centre de recherche Alcan

CHICOUTIMI — Le ministre de la Justice et député de Chicoutimi Marc-André Bédard, les dirigeants du CRD et les représentants de la FSSA ont jeté les bases, hier, du comité ad hoc qui se penchera sur la décision de la compagnie de relocaliser ailleurs son centre de recherche d'Arvida.

Le comité, qui sera probablement composé d'un représentant de la FSSA, d'un autre du CRD, et d'un ou plusieurs chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, remettra éven-

tuellement son rapport au mois d'août. D'autres personnes pourraient s'y joindre.

L'orientation du comité sera déterminée par le document qui a servi à la direction d'Alcan pour décider de centraliser ses opérations de recherche à Kingston.

FSSA

Commentant hier la rencontre tenue vendredi dernier à Québec, entre les représentants de la région et

les dirigeants de la compagnie Alcan, rencontre à laquelle, a-t-il dit, il a été invité "sur le tard", le président de la FSSA, M. Jean Halley, a soutenu que la compagnie avait manifesté à une attitude ferme, laissant entendre par là qu'il y avait peu de chances qu'elle revienne sur sa décision.

Selon M. Halley, le président d'Alcan, M. Culver, a

été très poli, alors que M. Roger Phillips, par contre, s'est montré "arrogant". D'après le président de la FSSA, ce dernier aurait même fait preuve de changement, en faisant allusion à la possibilité que les 400 emplois promis à La Baie soient moins nombreux.

Toutefois, il a tenu à exprimer l'appui qu'apportera son syndicat au travail du comité.

Jonquière soumet son plan routier à Québec

JONQUIÈRE — La ville de Jonquière pourrait bien s'attaquer très bientôt au cœur même de la réalisation de son nouveau plan directeur d'urbanisme, si le gouvernement consent les subventions espérées.

Au cours d'une rencontre, tenue en fin de semaine, avec le député Claude Vaillancourt, le maire Francis Dufour a présenté un projet d'infrastructure routière de plus de \$5 millions. Celui-ci prévoit la réalisation de deux artères majeures, l'une reliant le boulevard Taschereau, la route 170 et l'éventuelle autoroute Alma-La Baie, et l'autre joignant les rues King George et Walsh.

D'après M. Vaillancourt, le premier projet, s'il était accepté au gouvernement, pourrait être entièrement subventionné par les deniers de la province. C'est le fait qu'elle donnerait directement accès à deux routes régionales qui pour-

rait permettre de ranger la nouvelle voie dans la même catégorie.

Dans le cas du second projet (Walsh-King George), le député a évoqué la possibilité d'une entente entre la ville et le gouvernement, ce qui pourrait permettre d'assurer une importante participation financière de Québec.

Il appert que le double projet revêt un certain caractère d'urgence, notamment en raison de l'implantation prochaine du nouveau réseau de transport en commun.

Sa réalisation faciliterait en outre la localisation de la future caserne de pompiers de Jonquière.

Price utiliserait bientôt le charbon comme principale source d'énergie

par Denise Pelletier

LA BAIE — La compagnie Price projette d'effectuer la manutention, l'entreposage en vrac et le broyage du charbon, sur le site qu'elle possède déjà à l'Anse-à-Benjamin, dans le territoire acquis de Ville de La Baie.

C'est ce qu'ont pu apprendre les contribuables de La Baie, lors de la séance du conseil municipal, hier soir. En effet, alors que jusqu'ici la compagnie Price n'avait parlé d'utiliser ce terrain que pour le transport et la manutention des produits pétroliers, elle envisage maintenant d'autres usages à ce site portuaire.

Dans une lettre adressée à la municipalité et concernant l'adoption prochaine par Ville de La Baie d'un règlement d'urbanisme, le chef du service des propriétés de Price, M. Jacques Beauchamp, demande que soit prévue, à courte distance de ce port de l'Anse-à-Benjamin, une aire d'entreposage suffisamment grande pour le matériel en vrac qui y serait déchargé, d'autant plus que la compagnie a déjà acquis 60 acres de terrain destinés à cette fin. Elle envisage, d'ici 10 ans, utiliser le charbon comme importante, sinon principale source d'énergie.

Développement
Par ailleurs, les conseil-

lers ont accepté le rapport préliminaire des urbanistes pour limiter le développement domiciliaire en milieu rural, avec quelques modifications toutefois.

Enfin, les services administratifs ont présenté leur

rapport des permis de construction. Dans le secteur industriel, il y a eu deux constructions, pour une valeur de \$40,000, du 1er janvier 1977 au 31 mai 1977.

Dans le secteur commercial, 5 constructions, pour

un montant global de \$331,000, et 6 réparations, pour \$61,000. Enfin, dans le secteur résidentiel, 110 constructions, dont 107 unifamiliales, pour une somme de \$3,358,500, et 51 réparations, pour une somme de \$171,800.

Caisse pivot économique du secteur de Roberval

par Jacques Girard

ROBERVAL — A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'entraide économique de Roberval-Saint-Félicien, hier soir, laquelle coïncidait avec le dixième anniversaire, M. Benoit Lévesque, le président, a souligné que le rythme de croissance de 36% au cours de l'année 1977 permettrait d'être fier de sa caisse, d'être réellement le pivot de notre économie régionale et d'envisager d'ici 10 ans, un actif de \$100,000,000.

Selon les états financiers, les entrées d'argent durant le dernier exercice financier ont été de \$4,148,320 et l'actif est de \$6,038,971. Celle-ci compte actuellement 2,800 membres, soit une augmentation de 274 durant l'année 1977.

En outre, la caisse a consenti 270 prêts pour un montant de \$3,127,577 pendant cette même période.

Les membres recevront \$553,595, ce qui

constitue un intérêt de 12%, pourcentage qui, selon Benoit Lévesque, est très appréciable dans la conjoncture actuelle.

Ainsi, le capital souscrit de la Caisse d'entraide économique Roberval-Saint-Félicien est de \$9,825,466, tandis qu'il était en 1975 de \$38,982,761, d'où une augmentation de 23%. Tous ces chiffres, toujours selon le président, font foi que la caisse se porte bien en autant que les membres participent.

La Roche, Gobeil & Potvin

COMPTABLES AGRÉÉS

Raymond-J. La Roche, c.a. Arthur Gobeil, c.a.
Pierre-Albert Potvin, c.a. Ronald Bovin, c.a.

413 est. rue Racine,
Chicoutimi,
549-4318.

Ville de La Baie
544-6847.

La Roche, Gobeil & Potvin
COMPTABLES AGRÉÉS
Raymond-J. La Roche, c.a. Arthur Gobeil, c.a.
Pierre-Albert Potvin, c.a. Ronald Bovin, c.a.
413 est. rue Racine, Chicoutimi, 549-4318. Ville de La Baie 544-6847.

Jonquière soumet des amendements à la loi 7

JONQUIÈRE — Le conseil de ville de Jonquière vient de faire connaître, par voie de télégramme, ses recommandations au ministre des Affaires municipales, en regard du projet de loi numéro 7. Celles-ci visent essentiellement la responsabilité du ministre, vis-à-vis le résultat de la consultation populaire.

Les ministres Guy Tardif, Marc-André Bédard, de même que le député Claude Vaillancourt ont reçu des exemplaires du télégramme du conseil.

Dans la partie de la loi où on prévoit la possibilité, pour le ministre, de décréter la grande fusion, les élus jonquérois demandent que cette initiative du ministre soit subordonnée au résultat de la consultation populaire qui aura précédé. "L'article amendé se lirait ainsi comme suit: "Dans les trois mois qui suivent la tenue de la consultation, "et subordonnement au résultat de celle-ci", le ministre des Affaires municipales peut décréter la fusion des municipalités mentionnées (...)"

Le conseil municipal de Jonquière demande également au ministre de préciser, dans sa loi, la date de la tenue de la première élection, à Ville de Saguenay si, bien sûr, on en arrivait à créer la nouvelle entité municipale. On propose même de fixer cette date au premier dimanche de novembre 1981.

On peut supposer que cette requête pourrait impliquer le maintien en place de la présente équipe pour une période supplémentaire de deux ans. Suivant les délais prescrits par la loi, il devrait normalement, y avoir une élection municipale, à Jonquière, à l'automne 1979.

Le conseil ne tient pas, d'autre part, à assumer le financement des études qui précéderont la consultation populaire, pas plus que la consultation populaire elle-même. On demande au gouvernement de prévoir, pour lui, cette responsabilité dans la loi numéro 7.

Le groupe demande également de retrancher quelques mots à l'article prévoyant la révision de la liste électorale, de façon à obliger une révision complète de cette liste. Le projet de loi numéro 7, tel que rédigé actuellement, prévoit une révision au niveau des locataires seulement.

Chicoutimi maintient la division en 11 quartiers

CHICOUTIMI — L'administration municipale de Chicoutimi a adopté hier une résolution qui entérine la décision prise la semaine dernière après de laborieuses discussions, à savoir la délimitation de la ville en onze quartiers électoraux.

Ainsi, si le ministre des Affaires municipales accepte le choix du conseil, cinq conseillers représenteront au lendemain des élections de novembre prochain, le secteur de Chicoutimi, trois le secteur de Chicoutimi-Nord, deux celui de la paroisse et un pour l'ancienne Rivière-du-Moulin (y compris le quartier Hamel et Fradette).

Le maire Henri Girard a précisé que la décision du conseil était définitive, laissant entendre également que le projet de loi sept sera adopté très prochainement. "Il n'y aura aucune pression du conseil auprès du gouvernement pour réduire ou augmenter ce nombre", a-t-il conclu.

Règlement 88

Par ailleurs, les élus ont adopté le règlement 88 qui modifie et refond les règlements 28 et 38 sur la politique municipale de financement des infrastructures municipales.

Le règlement impose aux bénéficiaires de la pose d'infrastructures l'obligation, comme auparavant, de défrayer 80 pour cent du coût. Toutefois, dans le cas de développement à moyenne et haute densité, le bénéficiaire sera dispensé de payer la phase deux des travaux, phase qui concerne le pavage, les bordures de trottoirs, etc. La subvention gouvernementale de \$1,000 comblera partiellement ces coûts.

VENTE Fin De Mois

76 BUICK LESABRE H.T., blanche, custom.	\$5,060
76 DART SPECIAL EDITION 4 portes, V-8, rouge vin.	\$4,590
75 FORD LTD BROUGHAM Air, vitres électriques, jaune.	\$4,490
75 PONTIAC LAURENTIAN Grise, 4 portes, V-8.	\$2,590
75 CHARGER H.T., bleue, V-8.	\$4,390
75 FORD ELITE Bleue, 400, toit de vinyle.	\$3,590
74 CHEVROLET BISCAYNE Verte, 4 portes.	\$2,690
74 ASTRE Blanche, 3 vitesses.	\$790
74 BUICK LESABRE 4 portes, H.T., brune, air.	\$2,690
74 CHEVROLET Vert foncé, 4 portes.	\$2,395
74 BUICK REGAL Gold, toit de vinyle, 2 portes.	\$3,890
74 DUSTER STD V-8, bleue.	\$1,490
74 VENTURA Bleue, 2 portes, automatique.	\$1,995
74 BUICK LESABRE H.T., 4 portes, brun ross.	\$3,190
74 GRAND PRIX Verte, 400.	\$4,400
74 MUSTANG 4 cylindres, automatique, 2 portes, jaune.	\$2,490

DUCHESNE AUTO

450 Boulevard Dequen, Alma 662-3431
PONTIAC, BUICK, CADILLAC, GMC.

**Prenez part
à l'oeuvre
CROIX-ROUGE
humanitaire**

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Quand Financial Post analyse la situation au Québec

Depuis trois semaines, l'hebdomadaire torontois The Financial Post, qui fait autorité dans le domaine des affaires au pays, analyse la situation économique prévalant dans les diverses régions canadiennes.

La première édition de cette série fort intéressante du Post se rapportait aux provinces maritimes. La deuxième partie, publiée le 11 juin, était entièrement consacrée à la province de Québec. Vendredi dernier, ces pages spéciales du Financial Post énuméraient les grandes préoccupations et les projets de développement en Ontario, la province la plus peuplée du pays et certainement la mieux équipée au niveau manufacturier.

La section du 11 juin portant sur le Québec se révèle particulièrement intéressante pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, car il y est abondamment question de l'usine de pâte kraft de la compagnie Donohue, un projet de \$300 millions en bonne voie de réalisation à Saint-Félicien, une ville devenant peu à peu méconnaissable grâce à cette importante injection de capitaux.

Il est vrai, comme le signalent les auteurs anglophones du dossier complet sur le Québec, que l'implantation de la papeterie à Saint-Félicien a bel et bien ce qu'il faut pour stimuler la prospérité de cette petite ville.

En effet, environ \$60 millions de fonds requis pour la réalisation du pro-

jet de Donohue-Saint-Félicien sont dépensés localement. A eux seuls, les travaux de construction de l'usine procurent quelque 800 emplois. En 1979, comme le rappelle encore "Report on the Nation" de Financial Post, 1,000 nouveaux emplois permanents découleront directement de l'ouverture à Saint-Félicien, de l'usine ayant une capacité annuelle de production de 262,000 tonnes de pâte kraft blanchie.

"Les noms de Saint-Félicien et du MEER (ministère de l'Expansion économique régionale) ont déjà été associés à diverses reprises dans le passé", écrivent Amy Booth et Sheldon-E. Gordon, les deux reporters à qui FP a confié la mission de brosser l'image la plus fidèle possible des réalités économiques québécoises, au bénéfice de ses lecteurs d'un océan à l'autre. A ce moment, on fait notamment allusion à la contribution des subventions fédérales à l'aménagement du Jardin zoologique de Saint-Félicien, l'un des plus merveilleux parcs naturels en Amérique du Nord.

Dans le cas de l'établissement de Donohue-Saint-Félicien, la quote-part du MEER que dirige M. Marcel Lessard, député de Lac-Saint-Jean aux Communes, s'élève à \$30 millions. A titre de comparaison, cette aide fédérale est comparable à celle consentie pour le financement du programme d'expansion chez Sidbec, la sidérurgie du Québec. Depuis 1974, incidemment,

seules, les subventions du MEER accordées pour la mise en place d'infrastructures industrielles (\$36 millions), et la construction d'artères routières vitales (\$80,5 millions), furent plus considérables que le montant réservé au projet de Donohue-Saint-Félicien.

D'ici à 1980, rapporte toujours le Post, 300 emplois deviendront disponibles à la papeterie elle-même et environ 500 autres seront créés ou consolidés dans les scieries chargées d'approvisionner l'usine en copeaux. Grâce encore à l'usine de Donohue-Saint-Félicien, 1,150 personnes seront assurées bientôt de trouver de l'emploi en forêt 10 mois sur 12, chaque année. "L'impact démographique sera aussi considérable, puisque la municipalité dynamique de Saint-Félicien verra sa population augmenter de 7,300 âmes, actuellement à environ 11,000, à partir de 1982", constatent les journalistes de l'hebdomadaire financier.

Dans l'édition spéciale du Post portant sur l'état de l'économie québécoise, la place accordée par les analystes au projet de Donohue-Saint-Félicien, est tout aussi grande, notamment sur le tableau de la première page, que celle occupée par les questions suivantes: les développements hydro-électriques dans la région de la Baie James, le plus gigantesque projet du genre jamais entrepris en Amérique

dans un territoire occupant le cinquième de la superficie totale du Québec; la dispute interprovinciale impliquant le Québec et Terre-Neuve au sujet de l'étendue exacte du Labrador; Val-d'Or, qui cherche à devenir le premier centre industriel du Moyen-Nord; le premier "Sommet économique" tenu par le gouvernement de M. René Lévesque à La Malbaie; le décor magnifique de la Gaspésie qui se combine malheureusement avec la détresse économique dans cette partie du Québec; l'ouverture, à Gentilly, par l'Hydro-Québec, de l'ère nucléaire dans la province; l'aménagement de l'autoroute sur la rive nord, entre Québec et Montréal; les projets mis de l'avant par la région de Drummondville, un secteur qui n'est pas à court de voies d'accès; l'exode des sièges sociaux de Montréal; et la création hypothétique d'une onzième province, laquelle engloberait une bonne partie de l'ouest du Québec, comme souhaité par des anglophones.

Tout compte fait, selon Financial Post, l'économie du Québec ne se porte pas si mal. Elle est même en expansion, et une partie de ce progrès est imputable à l'avènement de Donohue-Saint-Félicien. Ce qui constitue une note encourageante pour la région toute entière.

Gabriel BERBERI

PAROLE AUX LECTEURS

Aimez-vous les tricheurs?

Les péquistes n'en sont plus à une tricherie près en une demi-année de pouvoir seulement.

1- Ils ont dénoncé les "trucages" de la carte électorale après les élections de 70 et 73 mais on ne les a pas entendus se plaindre après celle du 15 novembre qui s'est pourtant déroulée avec les mêmes mécanismes...

2- Ils s'étaient engagés à des salaires "raisonnables", n'excédant pas 75% d'écart entre ministres et députés, mais ils ont adopté moins d'un mois après leur prise du pouvoir la loi 76 qui portait à \$58,450 le salaire des ministres, un écart de 110% avec le salaire des députés... sans parler des nouvelles suites ministérielles des cinq super-ministres aménagées au coût de plus d'un million de dollars...

3- Ils s'offusquaient contre le comportement de l'équipe libérale à l'Assemblée nationale mais l'absentéisme des ministres péquistes certains vendredis a forcé l'ajournement de la Chambre à quelques reprises... sans parler du verdict de Lise Payette qui s'y considère "en prison" ni de Denis de Belleval qui lit des "comics"...

4- Leur ministre de Belleval, de la Fonction publique (encore lui), après avoir rêvé d'une marine marchande québécoise, s'élève maintenant contre "l'ouverture" du fédéral à l'endroit du mouvement Québec-Canada mais le ministre Jacques-Yvan Morin, de l'Éducation, "interdit" la distribution aux écoliers québécois du jeu bilingue "Oh Canada"...

5- Ils ont ri abondamment des cent mille jobs à Bourassa dont l'équipe a tout de même réussi à créer 73,000 nouveaux emplois par année en moyenne pendant 6 ans alors que le Québec en a perdu 9,000 dans les seuls premiers 6 mois de l'administration péquiste...

6- Ils ont promis le paradis aux jeunes surtout, mais jamais le placement étudiant n'a si mal fonctionné que cet été et jamais nos jeunes diplômés n'ont eu tant de difficultés à se trouver un emploi permanent: un chômeur sur cinq est un jeune...

7- Ils se prétendaient des gens du peuple critiquant les méchants bourgeois jusqu'au jour où l'on découvrit que 9 ministres sur 24 (ils n'ont évidemment pas tous d'enfants) envoient leurs enfants dans

des institutions privées...

8- Ils ont dénoncé la Baie James pendant cinq longues années tout en vantant les centrales nucléaires pendant les trois premières de ces longues années; aujourd'hui, leur ministre à l'Énergie dénonce la nucléaire et prévoit trois autres Baie James à plus de 50 milliards...

9- Ils ont réclamé l'indexation des tables d'impôt après chacun des budgets libéraux mais ils sont passés outre à cette autre promesse dès leur premier budget sans se gêner pour autant pour supprimer l'exemption de la taxe de vente sur les vêtements d'enfants...

10- Ils ont crié à la mauvaise gestion du gouvernement précédent mais l'écart entre le taux de rendement des obligations s'est élargi de 1% par rapport à l'Ontario à la suite d'un certain voyage à New York d'où ils devront emprunter sur le marché américain à 1% de plus que l'administration Bourassa ce qui représente des centaines de millions payés pour rien...

11- Ils ont déclaré avec ostentation un certain vendredi de la fin de mars 77, que le Canada avait "coté" \$4,3 milliards aux Québécois de 1961 à 1975 mais ils pratiquent la politique du silence depuis que Statistique Canada a démontré un avantage de \$1,7 milliard pour la même période au chapitre de la comptabilité nationale...

12- Ils ont nié au début de mars d'avoir "menacé" les haut-fonctionnaires qui hésitaient à prêter obédience à la cause séparatiste mais la chaise musicale de la fin de mai a consacré le départ d'une bonne douzaine de grands commis de l'État...

13- Ils ont dénoncé le favoritisme mais ils se sont empressés de donner des fioles à leurs petits amis: une demi-douzaine de journalistes "impartiaux" de Radio-Canada, une demi-douzaine d'autres des divers quotidiens du Québec, Yves Michaud, Laurent Laplante, Pierre Bourgault, Léo Jacques, ex-président du Mouvement national des Québécois (ce mouvement qui a proposé au début de juin d'ouvrir le référendum aux jeunes de 16 ans...), Hélène Loiselle, etc...

14- Ils ont crié à l'égalité de tous devant la loi mais ils ont retiré plus de 7,000 poursuites intentées à leurs petits amis agitateurs qui

avaient bafoué les lois 23 et 253 qui ils avaient unanimement votées... Au fait, le premier ministre a-t-il été condamné à quelque amende pour ne pas avoir porté ses verres correcteurs au volant, au petit matin du 6 février 1977?

15- Ils se sont gargarisés avec la liberté d'expression mais l'on découvre aujourd'hui que c'est seulement quand ça fait leur affaire; autrement, on n'hésite ni au recours à la coercition ni à traiter d'inféodés ceux qui sont en désaccord avec eux...

16- Ils s'étaient engagés dans leur programme, à créer sans référendum, des communautés urbaines sur tout le territoire du Québec mais leur ministre des Affaires municipales admettait, en mai 77, en commission parlementaire, ne rien avoir prévu en ce sens dans les crédits de son ministère pour 77-78 car il n'était pas au courant de cet article du programme de son parti...

17- Ils ont prétendu établir le premier vrai dialogue économique avec le "sommet de Pointe-aux-Pic", rapporté comme un franc succès dans nos journaux, mais ils ont complètement escamoté de l'ordre du jour les deux grandes questions de l'heure au plan économique: l'indépendance et la loi no 1...

18- Ils ont charrié contre "le scandale de la charogne", pratiques contre lesquelles le gouvernement Bourassa a été la première administration à réagir en 30 ans, mais leur ministre Gordon de l'Agriculture décide maintenant de laisser disponible la viande non inspectée sur le marché... Et que dire de cette fautive distribution de lait gratuit dans les écoles qu'on reporte de mois en mois...

19- Ils ont tenté de semer la panique avec le toit inflammable du vélodrome, ce qui ne leur a pas empêchés d'y réunir toute leur fine crème au 6e congrès du PQ moins d'un an plus tard... Et que dire, en passant, des tergiversations du ministre Charron sur le parachèvement du stade au moment où un travailleur de la construction sur deux est en chômage dans la région de Montréal...

20- Leur chef René Lévesque, alors qu'il rédigeait une chronique dans le Journal de Québec/de Montréal en 1973, avait dénoncé les "loteries-impôts enveloppées de bulles de

savon" mais Loto-Québec s'est pourtant vite imposé le rôle de "nerf-moteur des festivités de la St-Jean" à la demande des autorités péquistes.

21- Ils ont prétendu avoir inventé la démocratie au Québec mais le premier congrès du PQ au pouvoir s'est clôturé par un engagement formel du chef à "se sacrer" des résolutions de sa base militante. Pas étonnant que trois jours plus tard on apprenne que le chef Lévesque ait décidé d'ériger la statue du chef Duplessis...

22- Pas étonnant dans ces conditions que des engagements formels du programme péquiste soient reniés allégrement; l'abolition des clubs privés, la nationalisation des mines d'amiante, l'étatisation de l'assurance-automobile, le remboursement aux municipalités de 1% du produit de la taxe de vente, la construction de 7,000 logements sociaux par année (pendant ce temps, ça fait six mois qu'on retarde la décision sur l'utilisation future du village olympique), etc., etc... et j'en passe...

23- En 1956, "l'abbé" Louis O'Neill dénonçait "les voleurs d'élection" mais 21 ans plus tard, il participe à la décision d'ériger la statue du "chef des voleurs" d'alors et au trioptage de la prochaine élection québécoise, le référendum...

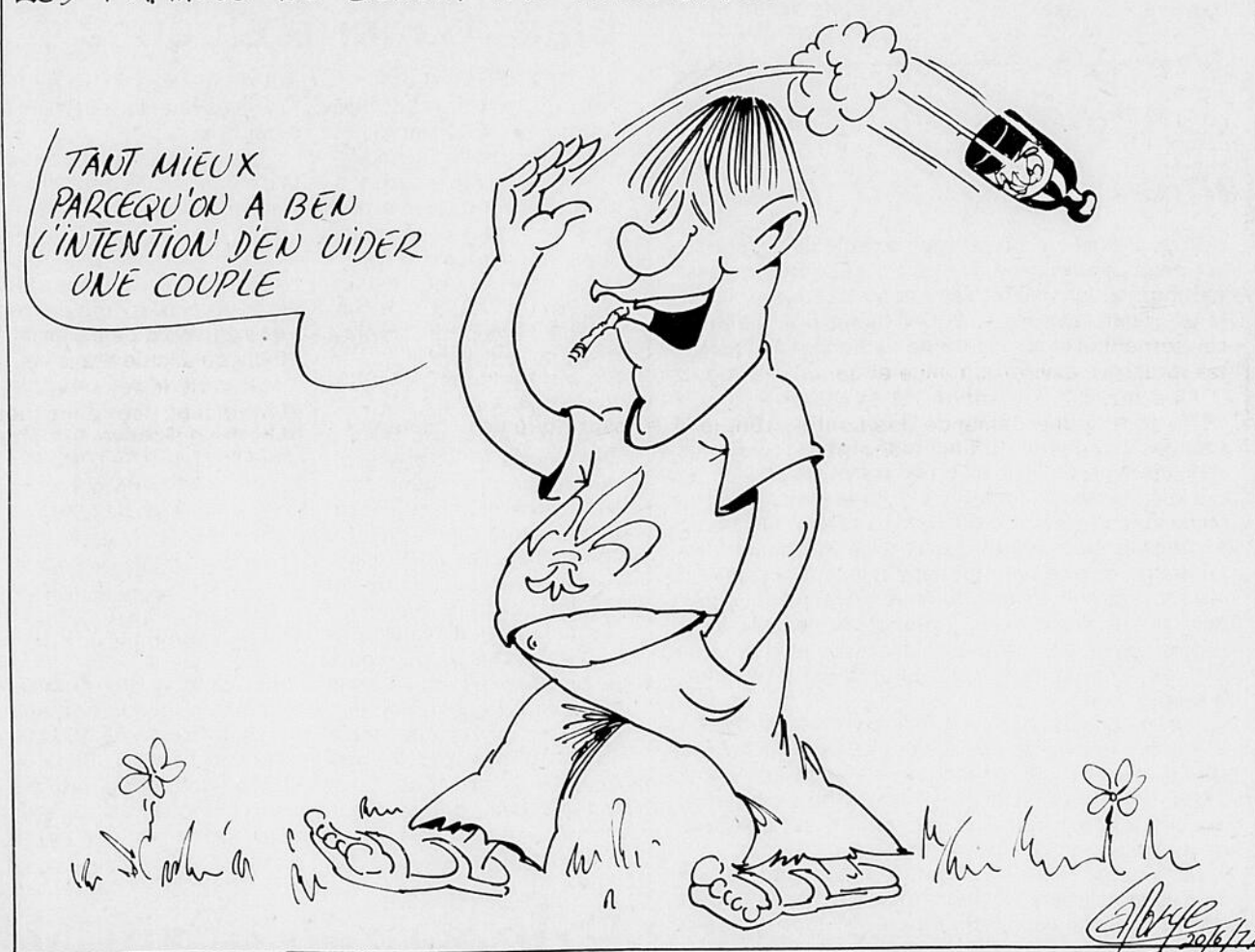
Lecteurs de ces lignes, aimez-vous les tricheurs? Si l'histoire est garante de l'avenir, il convient de rappeler à notre jeune génération que l'autonomie fut le somnifère d'une génération entière qui a permis des abus tels qu'on a qualifiés l'époque de "grande noirceur" vaincue par une "révolution tranquille"... A date, le vestibule de l'indépendance ne ressemble-t-il pas plus à une deuxième grande noirceur qu'à une deuxième révolution tranquille?

Je vous ai donné seulement 23 bonnes raisons de vous méfier tout de suite de ce qui se prépare tantôt! Par l'ironie du sort ou par la force des choses, c'est au Parti libéral du Québec qu'il appartient de canaliser la lutte contre la deuxième grande noirceur du Québec des temps modernes.

Guy Morin, président régional de Québec du PLQ, 380, chemin St-Louis, Québec, G1S 4M1.

Le 20 juin

LES PLAINES NE SERONT PAS INTERDITES



Des précisions émanent du Comité paritaire

Cette lettre est une réponse à un article signé par Denise Pelletier, paru dans Le Quotidien, page A 3, du samedi, 11 juin 1977.

Mlle Pelletier et les autres, Par la présente, et en réponse aux interrogations des étudiantes en coiffure qui ne sont pas encore sur le marché du travail, mais qui se préparent à y entrer; je tiens à vous faire les mises au point suivantes.

Premièrement, les taux horaires des apprenties coiffeuses, 1ère année, 2ème année, 3ème année, présentement au décret, sont des taux minima qui

ont été négociés de bonne foi par les associations contractantes au décret, soit l'Association patronale des coiffeurs pour dames du Saguenay, l'Association patronale des coiffeurs pour dames du Lac-St-Jean et d'autre part, l'Association des employés coiffeurs du Saguenay-Lac-St-Jean, et que c'est à ces dernières que revient le droit de négocier de nouveau taux au décret, suite aux pressions de leurs membres.

Il est faux de prétendre que des comités paritaires de la coiffure ont été abolis, car il existe des comités pa-

ritaires de la coiffure à la grandeur de la province qui font respecter leur décret et leur règlement de qualification respectifs.

De plus, nous tenons à vous signaler que le Comité paritaire de la coiffure existe dans le seul but de faire respecter lesdites ententes de ces mêmes associations et dont leurs délégués dûment mandatés siègent sur notre Comité paritaire de la coiffure.

Donc, nous vous inclurons une copie du décret relatif aux coiffeurs pour hommes et coiffeurs pour

dames du Saguenay-Lac-St-Jean. Avec l'espoir que vous y puiserez dans l'avenir des informations plus valables afin d'y rédiger vos écrits qui dans les circonstances doivent rapporter objectivement et avec fondement les faits tels qu'ils existent présentement.

Demeurant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, M. Jean-Louis Saucier, salon de coiffure Lasalle, président du Comité paritaire de la coiffure du Saguenay-Lac-St-Jean, 247 est, Racine, C.P. 33, Chicoutimi, G7H 5B5.

On vient de jouer deux comédies

Malgré toutes les prouesses de leur art, les journalistes de la presse écrite et parlée n'ont pu extraire qu'un semblant de résultat de ce sommet économique et de ce congrès péquiste, aux coûts élevés, en temps, en argent et en efforts. Dans ses quatre grands discours, à l'ouverture et à la fermeture de ces deux colloques, M. René Lévesque n'a absolument rien dit de neuf, ni encore moins de constructif et de précis. Quant aux autres participants, ils n'ont certes pas eu la chance de dire ce qu'ils avaient à dire, ou ils n'avaient rien à dire. Le résultat de ces deux vastes rassemblements n'est que "bluff", poudre aux yeux, feux d'artifice dont la ré-

petition ne serait que folie, perte de temps. Pas même un mois ne s'est écoulé depuis et c'est l'oubli complet: le rideau est tombé à jamais sur les scènes de ces deux vastes comédies.

Durant des dizaines d'années, j'ai lu et relu l'histoire des peuples, tentant d'arracher au passé des directives pour l'avenir. De tous les mots d'ordre qui ont traversé les nuages des siècles, les plus célèbres, ceux qui résumant parfaitement ce qui doit orienter, inspirer, régler la vie de l'homme dans le respect de l'humain, dans le respect de la justice sociale qui doit régner entre les hommes, c'est la déclaration des

droits de l'homme lors de la révolution française: liberté, fraternité, égalité.

Certes, ces mots célèbres, ces directives, ces éclairs de génie n'ont illuminé que quelque temps la terre de leur fulgurante clarté, pour sombrer aussitôt dans le bain de sang de la révolution; et des siècles ont passé depuis, sans que quelque chose de vraiment sérieux n'ait été tenté par aucun parti politique, dans aucune partie du monde, pour donner suite à ces magnifiques orientations.

Comme sur la scène, de puissants rayons lumineux éclairaient le spectacle, ces trois soleils que sont liberté, fraternité, égalité,

éclaireront sans cesse les grandes idées maîtresses du contrat social que j'aurais voulu soumettre à ce sommet économique, et que je vous soumettrai progressivement. Qu'on me permette de remercier et féliciter M. Bertrand Tremblay, et son adjoint, M. Gabriel Berberi, pour la défense courageuse qu'ils apportent aux larges intérêts de notre région, et aussi à la chance qu'ils donnent à tous d'exposer leurs idées. C'est grâce à eux qu'il nous est permis à tous d'apporter notre pierre à l'édifice d'un monde en construction.

Jean Gagnon, 65, rue Piché, Valin, Chicoutimi, Le 18 juin 1977.

Procès de Jacques Massé

L'épouse de la victime a fait elle-même la macabre découverte

par Guy Bergeron

ROBERVAL — Je suis entrée chez nous. Je me suis dirigée dans la chambre pour réveiller mon mari. J'ai poussé Gérard une fois, puis une deuxième fois, là j'en ai perdu des bouts, quelqu'un a dit: "Il a du sang derrière la tête." A ce moment-là, Monique Laurendeau revenait de l'hôpital et elle était en compagnie de Réal Massé et du fils de ce dernier Richard.

Peu après, la police arriva. Pleurant, riant nerveusement, c'est assise que Monique Laurendeau, âgée de 36 ans, a témoigné hier, au procès de Jacques Massé, accusé d'avoir tué son époux, Gérard Laurendeau.

Cette mère de deux enfants a raconté comment elle avait découvert le corps de son mari, le 7 novembre 1976, à leur logement du 169, rue de l'Église à Mistassini.

Dès son arrivée dans la boîte, celle que Denis Tremblay désigne comme la petite Monique, a demandé la protection de la loi, tel que prévu à l'article 5, du Code pénal canadien; et avant même que le juge

Migneault lui réponde, Monique Laurendeau demandait de s'asseoir.

La veuve Laurendeau a raconté dans les moindres détails tous les faits et ges-

Il était 9h45 et Gérard Laurendeau n'était pas entré.

Lorsqu'elle est arrivée au Castel, à Dolbeau, le spectacle était commencé et ce

est allée chercher son fils Pierrot à l'arena, et dans l'après-midi, elle s'est rendue chez Réal Massé pour reconduire la gardienne Chantale.

le frère de Monique Laurendeau, André Lalancette. Jusqu'à 8h15, ce dimanche matin 7 novembre, tout était calme dans la maison.

A 7h, Monique Laurendeau s'est levée, a réveillé sa petite fille, l'a habillée et est allée ensuite chercher du linge dans la chambre où dormait Gérard Laurendeau, pour habiller son fils.

"Tout avait l'air normal dans la chambre de mon mari. Je n'ai rien entendu, il n'y eut aucun coup de feu avant que je quitte la maison.

AU PALAIS DE JUSTICE

tes de la fin de semaine tragique.

Le vendredi après-midi, elle accueillait son mari à Saint-Félicien, et ensemble, ils ont fait des emplettes ou plutôt le marché.

Elle a fait une tournée au début de la soirée, et Gérard Laurendeau a décidé d'aller faire un tour en ville.

C'est à ce moment-là que Monique Laurendeau décida d'aller porter la tourtière à Mme Monique Massé. Il était près de 8h30. Vers 9h ou 9h30, toujours le vendredi soir, Jacques Massé est arrivé chez son frère Réal avec Fatima Braga.

Comme ils avaient parlé de sortir à l'hôtel, Monique Laurendeau a ramassé ses deux enfants Pierrot et Nancy et la petite gardienne Chantale Massé pour se diriger vers sa demeure.

n'est que par après que Jacques Massé, Fatima et Monique Massé, femme de Réal sont apparus.

Monique Laurendeau a terminé sa première consommation dans la taverne et a suivi le groupe qui devait quitter sept à huit minutes plus tard.

Par la suite, Monique Laurendeau est retournée chez elle.

Le samedi

Gérard Laurendeau est entré chez lui vers 5h ou 5h30 du matin dans la nuit de vendredi à samedi. Après avoir serré son linge dans la garde-robe, il s'est couché près de son épouse.

Vers 10h30, Gérard Laurendeau s'est levé et s'est fait un café et a commencé à rouler des cigarettes. Vers 11h, Mme Laurendeau

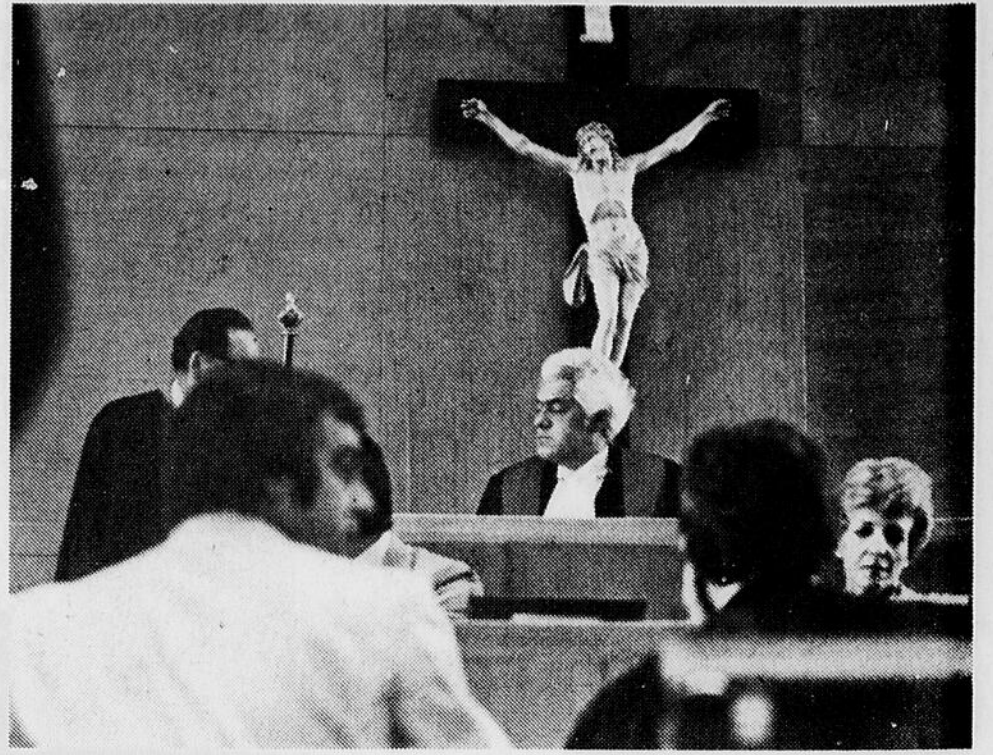
A son arrivée chez Réal Massé, Jacques Massé, Fatima Braga de même que Richard Massé partaient pour faire des courses. La petite Chantale demanda de les accompagner et le groupe partit.

Au cours de la journée, elle est retournée chez Réal et Jacques Massé, Fatima n'étaient toujours pas de retour, selon le témoin.

En soirée, alors qu'elle devait sortir, Gérard Laurendeau a reçu un appel et il annonça: "Si tu veux sortir, fais venir une gardienne, prends un taxi, moi je sors."

Gérard Laurendeau serait revenu le dimanche matin entre 6h et 6h30. Elle l'attendait pour aller à l'hôpital, mais son malaise à l'estomac s'était résorbé.

Gérard Laurendeau s'est couché dans la chambre normalement occupée par



Le juge Yvan Migneault au Tribunal

Rencontre

C'est en se rendant chez Réal Massé, à la lumière près du pont de Mistassini, que Monique Laurendeau a aperçu Jacques Massé qui se dirigeait en sens contraire.

"Massé m'a envoyé la main en passant, j'ai cru qu'il s'en allait à Québec." Ayant eu une panne d'auto près de l'embranchement de Saint-Eugène, Monique a vu Massé sur la route, il était devant elle, il retournait vers Dolbeau, et par la suite, elle raconte que lorsqu'elle s'est dirigée chez Réal Massé, elle a vu Jac-

ques Massé se stationner non loin de là.

On sait que Monique Laurendeau s'est rendue à l'hôpital et on connaît la suite des autres témoins ayant relaté ces faits.

Les relations avec Massé se passaient par l'entremise de Denis Tremblay selon le témoin. Quand Tremblay voulait voir Massé à Québec, il faisait appel à Monique Laurendeau qui est même allée chercher Massé dans la vieille capitale, alors qu'elle revenait à Montréal.

Dans le seul mois de septembre, elle mentionne

qu'elle s'est rendue à quatre reprises à Québec avec Denis Tremblay, toujours dans le but de voir Massé.

Elle a reconnu avoir prêté un montant de \$350 à Denis Tremblay qui lui disait que c'était pour Massé, tout comme elle a passé de l'argent pour l'achat d'un stéréo à Massé, argent qui devait lui être remboursé lorsque Massé travaillerait.

Au cours de la matinée, Me Denis Dionne a fait entendre quelques témoins concernant les assurances et on sait que de la compagnie Métropolitain, Mme Laurendeau avait droit à un montant de \$15.000 d'assu-

rances, de même qu'à une rente de \$100 par mois pour une dizaine d'années environ.

Monique Laurendeau sera à nouveau sur la sellette aujourd'hui puisque les audiences se sont terminées vers 6h00, hier soir sur une importante question de droit, dont le juge Yvan Migneault décidera au cours de la journée de demain.

Le procès de Jacques Massé entrerait hier dans sa troisième semaine, et jusqu'à maintenant, on compte dix jours d'audiences.

"Rien ne va plus au conseil de St-Eugène"

— Le maire

ST-EUGÈNE — "Rien ne va plus au conseil municipal de St-Eugène, et je crois qu'il est plus important à l'heure actuelle de travailler à l'expansion de la municipalité plutôt que de s'attarder sur des choses du passé."

C'est ce qu'affirme dans un communiqué remis à la presse, hier, M. Maurice Caron qui commente l'avis de motion d'un nouveau règlement pensé à la dernière séance de son conseil, concernant la réouverture de deux routes totalisant environ un mille et demi.

Le maire fait mention qu'en mars 1976, suite à une demande des contribuables, le conseil du temps accepta à l'unanimité par règlement lors d'une assemblée spéciale le 16 juillet 1976, la fermeture de ces routes non utilisées, étant devenues dangereuses et encore à la charge du conseil municipal.

"A la suite des élections de novembre dernier, où trois nouveaux conseillers furent élus, la contestation est apparue au sein du conseil, poursuivit le communiqué. On ne cherche qu'à détruire ce qui a été fait antérieurement sans se préoccuper si c'est pour le plus grand bien des contribuables ou pas."

Et le maire Caron d'ajouter: "Le problème des routes est revenu à la surface. Même si ces dites routes ne servent plus à la collectivité, étant toujours considérées dangereuses et que la municipalité de St-Eugène peut absorber le coût de l'entretien et des res-

ponsabilités, le gouvernement n'octroie plus pour des routes abandonnées. Les nouveaux conseillers et un de l'ancienne administration veulent même, au prix d'une augmentation de taxe, réouvrir ces petites routes."

Le communiqué ajoute que les contribuables de la municipalité de St-Eugène seront appelés dans les prochains jours à signer une requête pour les sensibiliser à ce problème, et aux implications que la réouverture de ces routes peut apporter. "Pour le bien de tous et pour la municipalité, déclare M. Caron, je suis assuré que ces routes doivent rester fermées, ne servant qu'à quelques contribuables, et comme administrateur public, je me dois de protéger le bien commun."

Le maire fait remarquer qu'il apprendrait à la lecture de la revue municipale de juin 1977, que 300 municipalités de la province étaient en difficultés financières dû à des imprudences et à une mauvaise administration. "Je ne veux pas, mentionne-t-il, que ma municipalité soit la 301ème."

Le communiqué conclut en invitant les contribuables de se faire un devoir d'assister assidûment aux assemblées du conseil municipal qui ont lieu le premier vendredi du mois, à 20h00, exception faite pour celle du mois prochain qui aura lieu le 8 juillet, et où il sera question de ce règlement.

Droits du public à l'égard de la RAMQ

CHICOUTIMI — Les Québécois qui tombent malades ou qui sont victimes d'accidents hors du Québec peuvent bénéficier des avantages de la Régie d'assurance-maladie du Québec. Mme Gaby Savary, directrice des relations publiques à la RAMQ, fait actuellement une tournée d'information dans la région pour renseigner le public sur ses droits et obligations.

Evidemment, il n'est pas très agréable de parler maladie ou accident à la veille de la période des vacances. Cependant, ce sont des choses qui arrivent, même lorsqu'on est à l'étranger, et il vaut mieux que les gens soient avertis de leurs responsabilités avant leur départ.

En effet, précise Mme Savary, lorsqu'on va dans un pays étranger et que l'on reçoit des soins, ils est beaucoup plus facile de recueillir sur place tous les renseignements qu'on de-

vra fournir à la régie au retour. Si on attend d'être rentré au Québec pour écrire aux médecins et établissements concernés afin d'obtenir certains documents, les délais peuvent être très longs.

Que le séjour ait lieu dans une province du Canada ou dans quelque pays du monde que ce soit, à condition bien entendu que la personne demeure résidente du Québec, elle a droit, pour les soins médicaux donnés par des pro-

fessionnels de la santé, au montant maximum prévu par la loi québécoise. Si les services reçus lui coûtent moins cher qu'au Québec, elle recevra le montant qu'elle a payé. S'ils coûtent plus cher, elle ne pourra recevoir que le maximum accordé pour les mêmes soins au Québec.

Dans le cas d'une hospitalisation, le coût total est assumé, à condition qu'il s'agisse d'une hospitalisation survenue à la suite d'une maladie subite

ou dans les 24 heures suivant un accident. Dans les autres cas d'hospitalisation non justifiée par une maladie subite, un accident ou une situation d'urgence, la régie ne pourra rembourser plus de \$25 par jour.

Pour effectuer un remboursement, la régie a besoin des originaux des documents signés par le professionnel de la santé (recus, factures, états de compte), de tous les détails concernant les soins reçus, l'adresse des établisse-

ments ou des professionnels. De plus, le demandeur doit fournir tous les renseignements utiles sur lui-même, tels date et lieu de naissance, nom, prénom, âge, sexe, ainsi que les dates exactes de départ du Québec et de retour, et la raison du séjour à l'étranger.

Les délais pour le remboursement peuvent être fort variables. En moyenne, si tous les détails sont fournis avec la demande, et s'il ne s'agit pas d'un cas complexe, cela peut prendre 45 jours. Mais s'il manque des détails, si la régie doit elle-même écrire à l'étranger pour obtenir certains renseignements, cela peut prendre beaucoup plus de temps.

On conseille donc fortement aux Québécois qui prévoient quitter le Québec pour leurs vacances, de se procurer le dépliant de la RAMQ qui leur fournit les renseignements nécessaires.

Voleur des Postes en cour

CHICOUTIMI — Un récidiviste de Montréal, Raymond Bélec, a plaidé coupable, hier, devant le juge Edmond Savard, de la Cour ses sessions de la paix, d'un vol de courrier dans les boîtes à lettres, qui lui a rapporté entre \$75.000 et \$80.000.

Bélec, un employé de cirque, se spécialisait dans

le vol de chèques dans les boîtes à malle et quand il a été intercepté, par la patrouille de Jonquière, il avait sur lui pour plus de \$75.000.

L'enquêteur Léo Lessard, du Bureau des enquêtes criminelles, a déclaré, hier, que l'arrestation de Bélec était due à la vigilance des citoyens et au

travail astucieux des patrouilleurs de la Sûreté municipale de Jonquière qui ont été des plus alertes, dans leur fonction.

Le juge Savard a retardé à mercredi la sentence de Raymond Bélec, en attendant que la Cour reçoive la feuille de route de Bélec. En attendant, il a été incarcéré à la prison de Chicoutimi.

Avant de faire vos valises...

demandez-nous aujourd'hui même de faire une

RÉVISION DE SÉCURITÉ PRÉVACANCES

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction ✓ Freins ✓ Rétroviseurs ✓ Phares ✓ Pneus ✓ Glaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Essuie-glaces ✓ Avertisseur ✓ Echappement ✓ Feux arrière ✓ Clignotants ✓ Multiclignotant ✓ Feux de position latéraux 	<p>NOTRE PRIX SPÉCIAL:</p> <h2 style="margin: 0;">\$895</h2> <p>(Pièces en plus)</p>
--	--	--

Prenez rendez-vous aujourd'hui même avec notre département de service après vente.

NOUS VOUS DONNERONS PLEINE SATISFACTION.

450, Dequen, ALMA 662-3431

Tout le monde s'attache au Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

DEPART DE L'ALCAN

C'est maintenant au tour de l'AFEAS du cercle Saint-Jacques d'Arvida de s'opposer au départ du centre de recherches de l'Alcan. Dans un communiqué de presse, le mouvement écrit: "En tant que résidentes d'Arvida et épouses en majorité de travailleurs à l'Alcan, nous nous prononçons contre la décision de l'Alcan. Alcan a sans doute étudié la chose avant de prendre une telle décision. Aurait-elle oublié un angle de la question? Peut-être n'a-t-on pas pensé qu'en collaboration avec les institutions d'enseignement (UQAC et CEGEP), on pourrait former d'excellents spécialistes aptes à remplacer les personnes qui ne veulent pas venir dans la région et heureux de demeurer dans leur milieu après leurs études", lit-on dans la communication.



LES DEUX PREMIERES

Mme Thérèse Deldone-Richter, la première baptisée de l'histoire d'Arvida, à l'église Sainte-Thérèse et Mme Gisele Tremblay-Gauthier, la première née, à Arvida, étaient de la fête du 50e anniversaire d'Arvida, en fin de semaine. Elles étaient accompagnées de leur mari, MM. Otto Richter et Roland Gauthier.

USINE DE FALARDEAU

La production a repris, vendredi, à la scierie Price (Shipshaw) à Saint-David-de-Falardeau. En plus des 65 personnes qui ont été rappelées au travail à la scierie, 35 autres seront occupées à l'usine de rabotage dès le 11 juillet. Cette nouvelle a été communiquée à la presse par le directeur intérimaire de la scierie, M. Emilien Lavoie. Celui-ci a précisé que la production se poursuivra sur une faction de travail, probablement jusqu'à la mi-décembre.



LE PRECEDENT

Des anciens maires d'Arvida, seul M. Georges Hébert est encore de ce bas monde. Et il est en pleine forme. Sa femme aussi, d'ailleurs. Il n'a pas manqué d'assister aux fêtes du 50e anniversaire d'Arvida, en fin de semaine, où il a rencontré bon nombre d'amis. A sa retraite, l'ancien maire Hébert prend la vie du bon côté, en bricolant et en prenant l'air à son chalet sur les rives du Saguenay.

SOCIETE DU CANCER

A la Société canadienne du cancer, secteur d'Arvida, on est très heureux des résultats de la dernière campagne de souscription. Selon la publicitaire du groupe, Mme Marguerite Tremblay, la campagne a rapporté un montant de \$5,025. Des remerciements sont adressés autant aux travailleurs bénévoles qu'à la population qui a répondu si généreusement à l'appel.

RENDEZ-VOUS

JONQUIERE

L'ACCUEIL DOMREMY — Le comité féminin de l'accueil Domrémy de Jonquière donne rendez-vous pour sa soirée hebdomadaire demain, en haut du Terminus 500 à Jonquière, coin St-Pierre et St-Dominique.

CHICOUTIMI

CAMPING-CARAVANING — Le club de Camping-Caravanning Saguenay invite tous ses membres au

rallye collectif des 24, 25 et 26 juin. Ce dernier se fera au terrain "sous les pins gris" de St-Ambroise.

QUARTIER HAMEL ET FRADETTE — La réunion de tous les résidents du quartier avec les autorités municipales de Chicoutimi, aura lieu ce soir, à 19h00, au Pavillon des loisirs du quartier. Lors de cet entretien, il sera question notamment du problème d'approvisionnement d'eau.



L'EPOUSE DU GRAND NOM

Les citoyens d'Arvida se rappellent encore de M. Guillaume Tremblay, un homme qui a fait sa marque dans le domaine scolaire de la ville cinquantenaire. Aujourd'hui, une école secondaire porte son nom. Sur la vignette, Mme Thérèse Sauvageau et Mme Guillaume Tremblay, la fille et l'épouse de ce pionnier dans le monde scolaire.

CLINIQUES EXTERNES

Les vendredis, 24 juin et premier juillet, jours de congés fériés, les cliniques externes des hôpitaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau seront fermées. Cependant, les services d'urgence fonctionneront comme à l'accoutumée.

UN MOOSE REGIONAL VA LOIN

M. Gilles-Roméo Fortin, de Chicoutimi, vient de recevoir la plus haute marque de distinction au sein de l'Ordre Loyal des Moose, à Mooseheart, Illinois. M. Fortin a reçu le "Pilgrim Degree of Merit", en reconnaissance pour sa contribution remarquable au développement du mouvement et son vaste intérêt pour toutes les causes humanitaires de l'Ordre. M. Gilles-Roméo Fortin était l'un des 216 membres de l'Ordre Loyal des Moose du Canada, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne à être ainsi honoré. Chaque année, un membre sur 5,000 environ obtient le "Pilgrim Degree of Merit". Par ailleurs, le 89e Congrès annuel international des Moose a lieu en Floride, du 26 au 30 juin.



UN BOURSIER

Le Cercle des affaires d'Alma vient de remettre officiellement la bourse qu'il décerne chaque année depuis 1970, à un étudiant en sciences administratives de l'UQAC. Le récipiendaire de cette année est M. Martin Duchesne, fils de Jean-Charles, résidant rue Gauthier à Alma, et qui étudie en deuxième année des sciences administratives à Chicoutimi. De nombreuses compagnies donnent des bourses à des étudiants, mais le CAA est le seul organisme local à épauler ainsi des fils du milieu, les encourageant à s'établir dans la région après leurs études. Le président du CAA, M. Antonio Garbugli, remet ici le chèque de \$500 à Martin Duchesne, lors d'un dîner régulier de l'exécutif du CAA. Des six récipiendaires, trois sont déjà établis dans la région. On note parmi eux, le nouveau commissaire industriel de Saint-Félicien, M. Alain Lavoie.



TROTTOIR ELARGI

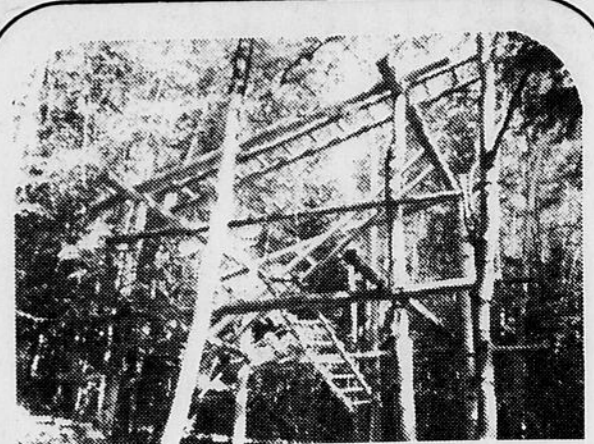
La ville de Roberval a élargi le trottoir en face de l'hôtel de ville afin de faciliter la circulation lors des heures de magasinage et à l'occasion des séances municipales. Cela donne un nouveau visage au centre-ville de Roberval, surtout à l'approche des festivités entourant la Traversée du lac Saint-Jean et la venue des touristes.

UN MOUVEMENT PROVINCIAL

Un stagiaire de l'Atelier Cedap d'Alma, M. Serge Boudreault, participait vendredi, à un colloque provincial organisé dans le cadre de l'assemblée annuelle du Conseil québécois des ateliers de réadaptation. Il était le

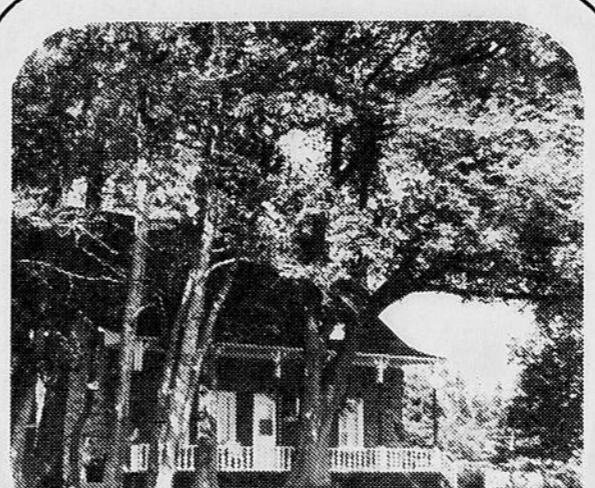


porte-parole de tous les stagiaires du Québec, qui seraient près de 4,000, dont 2,300 dans les centres comme Cedap. Serge Boudreault est à l'origine d'un mouvement provincial qui a commencé à Alma, visant à faire reconnaître aux stagiaires un statut de travailleur, et non plus d'assistés sociaux. Comme allocution aux panelistes, le représentant des stagiaires devait présenter un dessin où l'on peut voir qu'une pétition sera mise en circulation partout au Québec, et devant un jour être présentée aux autorités gouvernementales, pour qu'enfin on reconnaisse aux stagiaires des ateliers de réadaptation, un statut de travailleur salarié, et non plus d'assistés sociaux.



LAC-BOUCHETTE

Le hamac et la charpente sont deux des nombreux obstacles de la piste d'hébertisme du Centre plein air à Lac-Bouchette, la seule dans la région. Mais d'où vient le mot hébertisme? Le mot a été créé à partir du nom d'un pédagogue français, Georges Hébert. Ce dernier était partisan d'une méthode d'éducation physique dite naturelle à l'encontre de la gymnastique suédoise et de la spécialisation sportive. Il est décédé en 1957.



LA SEMAINE DU PATRIMOINE...

Cette maison sise sur le boulevard Sainte-Geneviève, à Chicoutimi, ne mérite-t-elle pas de figurer parmi les bijoux de notre patrimoine?

(Photo de Jacques Desbiens)



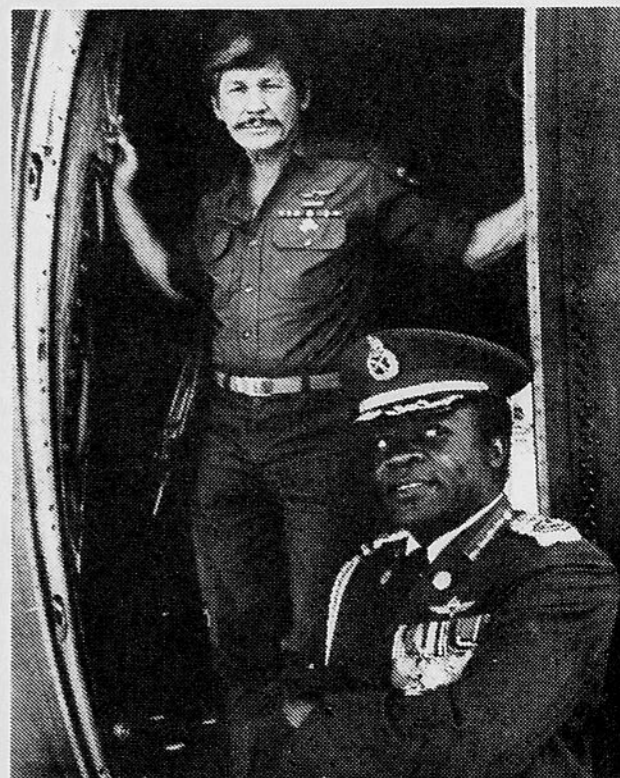
BRANDO ET McQUEEN, LES PLUS CHERS

Aucun salarié au monde ne gagne autant que les monstres de Hollywood. C'est Marlon Brando qui détient le record: en douze jours de tournage, il a touché \$3,700,000 pour sa participation au "Parrain". Deux autres comédiens exigent au moins \$3 millions par film. Ce sont Steve McQueen et Robert Redford. Paul Newman et Clint Eastwood touchent \$2 millions, et Peter Falk a reçu pas moins de \$350,000 pour chaque épisode de "Columbo" dont CKRS-TV nous présente chaque samedi soir, la traduction française... Quant à Elisabeth Taylor, la plus "dispendieuse" des années '60, elle ne touche plus que \$500,000 par film... l'assistance sociale quoi, pour les monstres de l'écran... La photo nous montre Brando dans une scène du "Parrain".



TOUT COMME GINETTE RENO

Ce chanteur aux joues rondettes et au ventre bedonnant, c'est le roi du rock, la coqueluche de la jeunesse mondiale des années '50, Elvis Presley, qui apparaît ainsi dans un des riches clubs de Las Vegas. Maintenant âgé de 42 ans, le "beau" Elvis est atteint de la même maladie qui accable périodiquement la grande chanteuse québécoise Ginette Reno: il a toujours faim. Comme, par exemple, pour son petit déjeuner, il avale quatre oeufs avec bacon et une douzaine de beignets à la confiture. En tournée, il se bourse de sandwiches à la banane et au beurre de cacahuètes.



ILS CRAIGNENT IDI AMIN...

L'affreux Idi Amin Dada, qui aurait été victime d'un attentat au cours des derniers jours, sème la crainte chez le dur du cinéma américain, Charles Bronson, et l'acteur noir Yaphet qui a personnifié le dictateur ougandais dans "Raid sur Entebbe". Ces deux comédiens craignent d'être frappés par le sort qui a terrassé leurs anciens collègues Godfrey Cambridge, terrassé par une crise cardiaque alors qu'il s'apprêtait à personnifier Idi Amin et Peter Fich, mort après avoir tourné dans "Raid sur Entebbe".

VOS DROITS

les ventes pyramidales sont-elles illégales?

Le Code Criminel rend ces opérations illégales et prévoit deux ans de prison et de fortes amendes pour toute personne qui les organise ou même qui y participe.

Jusqu'à ce jour, plus de 400 Québécois ont été accusés devant les cours criminelles pour avoir simplement participé aux opérations de ces compagnies.

Le ministère de la justice et tous les organismes de protection du consommateur mènent une lutte sans merci à ces organisations.

Vous pouvez obtenir gratuitement le dépliant intitulé "Les ventes pyramidales, une façon sûre de perdre de l'argent" en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
C.P. 123
Succ. Desjardins
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

La CDP et le CSE:

Des avis indépendants à méditer

Coup sur coup, la Commission des droits de la personne (CDP) et le Conseil supérieur de l'éducation viennent de publier des avis que le gouvernement aurait mauvaise grâce à rejeter du revers de la main, comme il semble malheureusement s'approprier à le faire.

Le premier avis de la CDP passait à la loupe le projet de loi sur le financement des partis politiques (bill 2), sous l'angle des droits et libertés de la personne. L'organisme en venait à la conclusion que plusieurs dispositions — notamment la divulgation intégrale des sources de financement et l'interdiction

Bien sûr, il faudra attendre la réimpression prochaine du projet de loi pour mesurer dans quelle mesure le gouvernement tient compte des craintes et des avertissements sévères de la commission. Mais il faut déplorer que M. Robert Burns lui oppose une fin de non-recevoir aussi rapide et péremptoire, ne voulant pas probablement donner raison à l'Opposition libérale et à la Chambre de commerce, en même temps qu'à la CDP. Mais le ministre aurait pu éviter de donner l'impression de battre en retraite s'il avait consulté la commission avant de divulguer son projet de loi et s'il avait pris soin, de concert avec l'organisme consultatif, de concilier son objectif avec le respect jaloux des libertés fondamentales. Car les deux sont loin d'être irréconciliables.

Quelques jours plus tard, la CDP publiait un second avis, encore plus percutant, portant sur le projet de charte linguistique (bill 1), avis qui risque de subir le même sort que le premier.

Fort sévère à maints égards, la commission formule une critique fondamentale envers la conception de la société québécoise qui sous-tend le projet et qui se traduit par la confusion entre Québécois et francophones. Cela "nie l'égalité de tous les êtres humains vivant au Québec", affirme l'organisme.

Partant de ce principe, la commission recommande une série d'ajustements et d'adoucissements, axés autour d'un objectif essentiel: le respect des droits fondamentaux de la majorité et des minorités linguistiques. Le gouvernement, reconnaît-elle, doit affirmer et faire respecter "les intérêts légitimes de la majorité"; mais "il est tout aussi important de ne pas aller au-delà de ce qui est requis pour assurer ce respect", tout excès constituant une atteinte aux droits de la personne.

La commission demande notamment que les droits linguistiques fondamentaux soient inscrits dans la charte des droits et libertés de la personne, tandis que le projet de loi numéro 1, expurgé du terme abusif de charte, devrait se contenter d'expliquer ces

grands principes et d'en proposer l'articulation concrète.

Au chapitre de la langue d'enseignement, le mémoire reconnaît que le projet de loi est conforme aux droits de la personne; mais il recommande néanmoins quelques amendements, dont l'accès de l'école anglaise aux enfants venant des autres provinces canadiennes, pour ne pas priver la minorité d'une source normale d'accroissement et d'un dynamisme naturel.

C'est sur ce dernier point qu'intervient pour sa part, le Conseil supérieur de l'éducation. S'appuyant sur le fait, reconnu par le Livre blanc sur la langue, que la population et la culture anglaises constituent "une composante irréductible" de la société québécoise, le CSE va plus loin que la CDP et recommande que tous les anglophones véritables, de toute provenance, aient accès à l'enseignement dans leur langue. Cette recommandation est une constante du conseil depuis belle lurette, depuis bien avant le bill 22 de M. Bourassa.

De plus, à l'instar de la CDP, le CSE appréhende toute présence du projet de loi linguistique sur la charte des droits et libertés de la personne.

Ces divers avis ont été reçus assez fraîchement par le gouvernement. L'on s'étonne en particulier, dans les officines ministérielles, du zèle de la Commission des droits et libertés de la personne, qui n'aurait pas manifesté autant de dynamisme sous l'ancien gouvernement. C'est faire bon marché de la réalité. Instituée il y a deux ans, la commission ne fonctionne vraiment que depuis un an à peine. Elle a eu peu le loisir, en pleine période d'organisation, de jouer son rôle de chien de garde auprès de l'ancien gouvernement. Et il n'est nullement surprenant qu'elle apprenne à jouer son rôle de mieux en mieux, à ses risques et périls.

De toute manière, l'important n'est pas de savoir

si les interlocuteurs privilégiés du gouvernement font preuve de plus de vigilance et de sévérité qu'avant, mais si leurs avis sont pertinents et à point.

Il me semble que les deux mémoires de la CDP méritent un meilleur sort que celui que M. Burns a accordé publiquement à l'avis relatif au financement des partis politiques. L'on dira probablement que les droits et libertés de la personne ne sont pas tout, qu'il est des cas où les libertés et les droits collectifs doivent avoir la préséance. Mais il faudra plus que des affirmations péremptoires et des notes griffonnées rapidement pour convaincre les recalculants que tout a vraiment été mis en oeuvre pour concilier dans les faits les deux grandes séries de droits.

Heureusement, le premier ministre manifeste une largeur de vues que l'on aimerait retrouver d'emblée chez chacun de ses collègues. Il a déjà avoué ses "tiraillements" quant au chapitre de la langue d'enseignement du projet de loi 1. La semaine dernière, il reconnaissait des erreurs d'aiguillage, à tout le moins des formulations imprécises, dans le projet de loi 2. Voilà une attitude à la fois simple et saine.

Admettant même qu'un gouvernement ne peut "se figer dans le ciment" et doit rectifier son tir au besoin, M. René Lévesque veut redonner à l'équipe de rédacteurs-légistes une permanence qui lui fait défaut depuis la fin de la dernière décennie. A la bonne heure.

Mais il ne suffira pas de mieux polir les projets de loi, de leur donner une nouvelle toilette, un fard plus éclatant, pour venir à bout des objections fondamentales. Le gouvernement devrait faire un pas de plus et porter le plus vif intérêt à des avis indépendants et impartiaux — ce qui est tout le contraire de la neutralité — semblables à ceux de la Commission des droits et libertés de la personne et du Conseil supérieur de l'éducation. Ces chiens de garde ne méritent aucun intérêt particulier ou égoïste. Ils méritent plus et mieux que des fanfaronnades ou des procès d'intention.

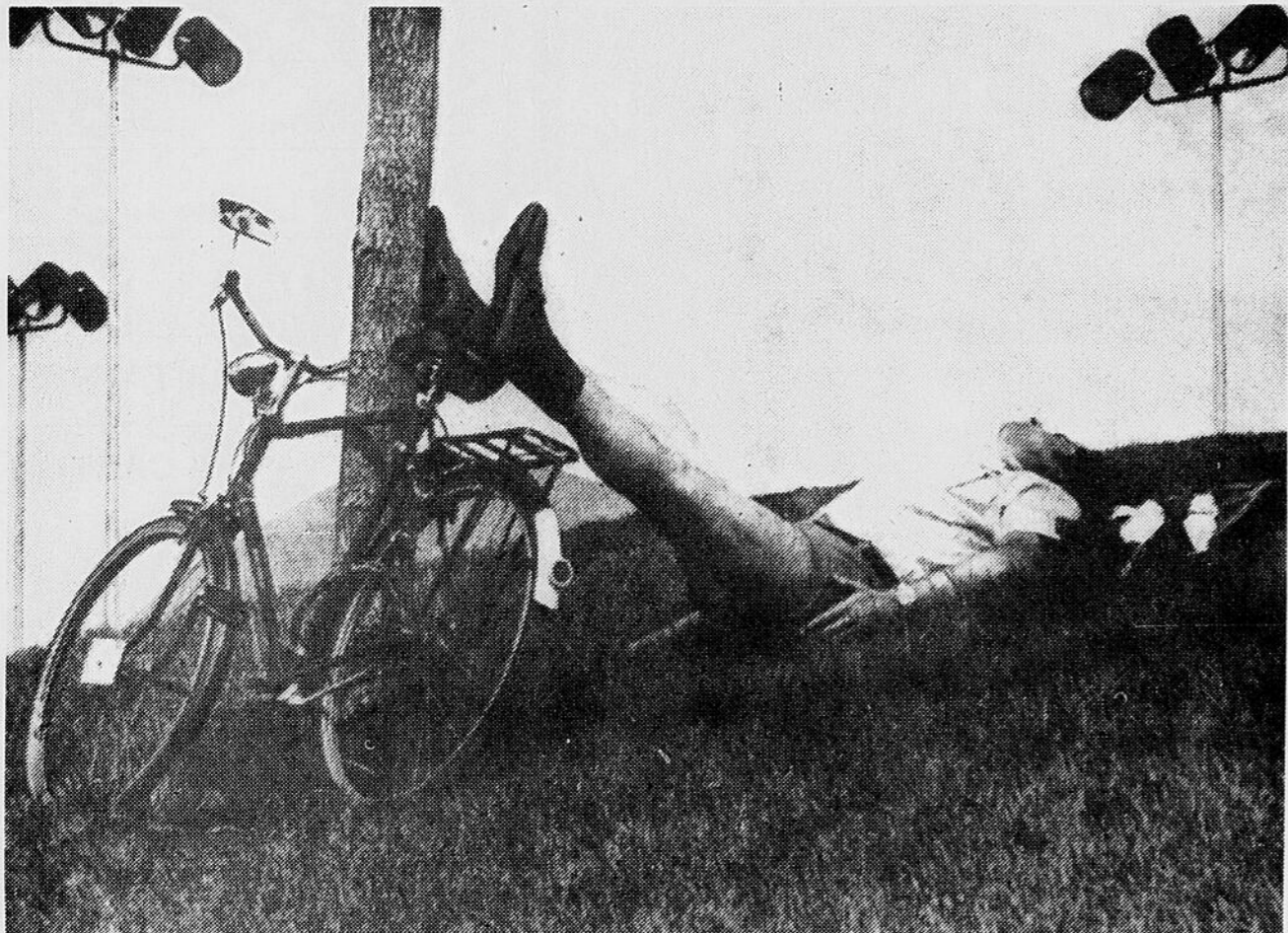


GILLES LESAGE

Tous droits réservés Le Quotidien et EdMedia

faite aux personnes morales de contribuer aux caisses des partis — venaient en nette contradiction avec le libre exercice des libertés d'opinion, d'expression et d'association.

Comme le but évident du gouvernement est d'abolir les caisses occultes, ce en quoi il recueille l'adhésion générale, l'on se serait attendu à ce qu'il prenne en bonne part les remarques de son "chien de garde" et qu'il modifie son projet pour le rendre conforme à la charte de 1975. Mais, sous le prétexte de ne pas dévier de son louable objectif, le ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire n'annonce que quelques modifications mineures.



CYCLISTE EXTENUÉ — Un des 4,500 cyclistes prenant part à une randonnée de 47 milles commençant au Vélodrome de Montréal, prend le temps de se détendre, durant la dernière fin de semaine. Les pluies intermittentes ont grandement aidé à refroidir la fatigue des participants. (Téléphoto PC)

Charte de la langue française

Les manufacturiers ne présentent guère l'approche punitive

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — "L'entreprise privée a déjà démontré qu'elle a une conscience aiguë de ses responsabilités en favorisant l'usage du français comme langue de travail au Québec."

C'est ce qu'a soutenu, lundi, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Frank Brady, alors qu'il témoignait devant la Commission parlementaire qui étudie le projet de loi no 1, la Charte de la langue linguistique.

En conséquence, l'association a recommandé au gouvernement d'abandonner l'approche punitive envers les compagnies et d'adopter une attitude d'incitation pour les inviter à faire du français la véritable langue de travail.

Ironiquement, l'associa-

tion publie, en annexe à son mémoire, des statistiques selon lesquelles 39 pour cent des francophones unilingues ne peuvent accéder à des postes de contremaîtres et de surveillants au sein des entreprises.

L'association dont M. Brady est le président regroupe 80 pour cent de toutes les entreprises québécoises qui oeuvrent dans le secteur secondaire.

Loi 1

M. Brady a dénoncé plusieurs articles du projet de loi no 1 à cause de leur caractère trop coercitif, selon lui.

Il s'en est pris à l'article 106, qui stipule que toute compagnie devra posséder un certificat de francisation afin d'obtenir un permis du gouvernement ou de l'administration publique.

"Le gouvernement dé-

tiendra un droit de vie et de mort sur les entreprises", a dit M. Brady.

Il a été vite rassuré par le ministre d'Etat au Développement culturel et parrain du projet de loi, M. Camille Laurin.

"En ce qui concerne la perte possible du permis d'exploitation, il n'est sûrement pas dans nos intentions de suspendre ainsi une épée de Damoclès au-dessus de quelque entreprise que ce soit et de lui retirer le droit de vie si elle n'obtient pas un certificat de francisation", a dit le ministre.

M. Laurin a expliqué qu'un comité travaille actuellement à la préparation d'un règlement qui déterminera quelle sorte de permis et d'avantages perdra une compagnie qui ne possédera pas son certificat de francisation.

Recommandations

Parmi les autres recommandations faites par M. Brady au nom de l'Association des manufacturiers canadiens, il faut relever celle excluant certains professionnels travaillant pour des compagnies de l'obligation de connaître le français.

Le témoin a cité le cas d'un chimiste qui travaillerait pour une compagnie et qui ne serait jamais autrement en contact avec le public.

Enfin, le témoin a soutenu qu'il n'était pas toujours possible, en dépit de la meilleure volonté du monde, de travailler en français au Québec.

Il a cité certains cas où une technologie avancée était utilisée, tel par exemple des industries d'avionnerie.

Canadair

Tremblay nie avoir refusé la garantie d'un emprunt

MONTREAL (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce a nié, lundi, que le gouvernement québécois ait refusé de se porter garant d'un emprunt de \$20 millions de la société Canadair.

M. Rodrigue Tremblay démentait ainsi son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, qui avait accusé le gouvernement québécois d'avoir retiré la garantie consentie dans une entente avec Ottawa.

Le gouvernement fédéral, de son côté, s'est porté garant d'un emprunt de \$50 millions, afin d'aider la compagnie à fabriquer des jets Challenger, anciennement appelés Lear Star 600.

Au cours de l'assemblée annuelle de la Société de développement industriel du Québec, M. Tremblay a appuyé sur le fait que la garantie était toujours en vigueur.

Le seul point à régler, a-t-il dit, est de déterminer qui, à la SDIQ, siègera au conseil d'administration de Canadair au cours de la durée de la garantie.

"La SDIQ, a expliqué le ministre, veut un représentant au conseil d'administration, afin de s'assurer que les sous-contracts sont adjugés

dans les intérêts du Québec."

Subventions

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars dernier, la SDIQ a consenti des prêts et des subventions de \$63,899,853, à 224 compagnies.

C'est une augmentation de \$400,000 sur l'an dernier. "Etant donné la stagnation relative du secteur manufacturier, a noté M. Tremblay, une hausse de \$400,000 est un bon indicateur de la situation économique."

Les profits nets se sont élevés à \$2,007,06, au regard de pertes nettes de \$445,945, l'an dernier.

Le ministre a affirmé qu'il était convaincu plus que jamais de la nécessité de faciliter le travail de la SDIQ en fournissant une assistance technique aux entreprises, avant qu'elles ne se trouvent en difficulté.

"Lorsque les compagnies font appel à la SDIQ pour avoir de l'argent, a-t-il fait observer, il est déjà trop tard."

La nouvelle société d'Etat fournirait l'assistance technique et financière nécessaire à une réorganisation.

**Boutique
Corinne**
DEMENAGE A
PLACE DU ROYAUME

**VENTE
AVANT DEMENAGEMENT**

RABAIS

de

25% à 75%

JUSQU'AU

15 JUILLET

418, Racine est — Chicoutimi
543-4828

**LA
COULEUR
KODAK
INSTANTANÉMENT.**

vite!
Prends The Handle!
Le plus nouveau et le moins
dispendieux des appareils
instantanés Kodak.*

\$48.95*



Le film instantané Kodak ne peut être utilisé qu'avec les appareils instantanés Kodak.
*Prix de liste suggéré.
Le prix de détail est établi par les marchands.
Prix sujet à changement sans préavis.
Tous les appareils instantanés Kodak sont garantis trois ans.



JUSTIN MALTAIS INC.

28, Racine est, Chicoutimi
549-7991

Steinberg: "Bonne St-



VIANDE

DINDES SURGELÉES
TOUTES GROSSEURS,
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

73¢

ÉPAULE DE PORC FUMÉ
GENRE PICNIC
LA LB

69¢

SAUCISSES FUMÉES
SANS PEAU STEINBERG

POT DE 1 LB **69¢**

PÂTÉ AU POULET
FRAIS, AVEC LÉGUMES STEINBERG
(ACHAT-BONI)

POT DE 12 OZ **63¢**

JAMBON CUIT
EN TRANCHES STEINBERG

POT DE 6 OZ **\$1.09**

SALADE MARINÉE
STEINBERG

POT DE 16 OZ **88¢**

SALADE DE CHOU
CRÉMEUSE FRAICHE
STEINBERG
(ACHAT-BONI)

POT DE 16 OZ **79¢**

BÂTONNETS DE GOBERGE
SURGELÉS BLUE WATER
(ACHAT-BONI)

POT DE 32 OZ **\$2.49**

CHAMPIGNONS STEINBERG
TIGES OU MORCEAUX
BTE DE 10 OZ

69¢

PEPSI-COLA
BOUT. CONSIGNÉE
DE 750ml

29¢

BRIQUETTES DE CHARBON
STEINBERG
SAC DE 20 LB

\$2.99

JUS D'ORANGE PUR
STEINBERG
CONT. DE 1 LITRE

33¢

POUDINGS EN COUPE
DEL MONTE, SAVEURS VARIÉES
POT DE 4 BTES DE 5 OZ

92¢

SAUCE AUX TOMATES
STEINBERG
BTE DE 14 OZ

39¢

NESTLÉ QUIK
PRÉPARATION POUR CHOCOLAT INSTANTANÉ
BTE DE 2 LB

\$1.79

CAFÉ MOULU
CHASE & SANBORN
SAC DE 1 LB

\$3.89

BISCUITS GUIMAUVE
À LA NOIX DE COCO
STEINBERG
POT DE 1 LB

89¢

EAU DE JAVEL
CONCENTRÉE, STEINBERG
BOUT. DE 64 OZ

59¢

NOURRITURE POUR CHIENS
KAL-KAN, SAVEURS VARIÉES BTE DE 14 OZ

35¢

NOURRITURE POUR CHATS
PAMPERS, SAVEURS VARIÉES BTE DE 6 OZ

23¢

MAÏS EN CRÈME
DEL MONTE BTE DE 14 OZ

47¢

BISCUITS SODA
STEINBERG, SALES OU NON POT DE 1 LB

59¢

NETTOYANT À FENÊTRES
WINDEX, AVEC GACHETTE 20 OZ

\$1.09

DÉTERSIF EN POUDRE
ALL. POUR LA VAISSELLE POT DE 50 OZ

\$1.99

SHORTCAKE AUX FRAISES
SURGELÉ MCCAIN POT DE 32 OZ

\$1.79

GÂTEAU SNACKIN
BETTY CROCKER, SAVEURS VARIÉES POT DE 14 OZ

87¢

TOMATES ENTIÈRES
DE CHOIX REGINA BTE DE 28 OZ

53¢

SAUCE À SALADE
MIRACLE WHIP POT DE 32 OZ

\$1.39

NETTOYANT SPIC & SPAN
POT DE 68 OZ

\$2.09

STRECH 'N SEAL
ROUL. DE 100 PI

89¢

SQUEEZE A SNACKS
KRAFT, SAVEURS VARIÉES 8 OZ

79¢

BISCUITS À LA CONFITURE
LECLERC POT DE 400g

79¢

SOUPE HABITANT
POIS OU LÉGUMES BTE DE 14 OZ

28¢

SUPERFRIES MCCAIN
SURGELÉES, COUPE RÉG. OU ONDULÉE SAC DE 2 LB

85¢

POMMES DE TERRE
EN PURÉE INSTANTANÉE SHIRRIFF POT DE 17.5 OZ

\$1.11

TABLETTES DE CHOCOLAT
ROWNTREE POT DE 4

98¢

CRISTAUX À SAVEUR D'ORANGE
GAI MEUNIER BTE DE 23.5 OZ

\$1.39

JUS DE TOMATES
LIBBY'S, CANADA DE FANTAISIE BTE DE 19 OZ

32¢

CROUSTILLES DE MAÏS
FRITO, RÉGULIER 375g

79¢

MOUTARDE PRÉPARÉE
FRENCH POT DE 16 OZ

46¢

MARGARINE MOLLE
MONARCH CONT. DE 1 LB

80¢

FEUILLE D'ALUMINIUM
ALCAN ROUL. DE 18 X25

\$1.09

PÂTE DENTIFRICE
LISTERINE TUBE DE 75ml POT DE 4

\$1.54

FÈVES AU LARD
PURITAN AVEC SAUCE TOMATE POT DE 16 OZ

49¢

ALPHAGETTI LIBBY'S BTE DE 19 OZ

55¢

PAIN DE VIANDE
KAM, RÉGULIER BTE DE 12 OZ

95¢

SACS DE THÉ
RED ROSE, ORANGE, PEKOE POT DE 60

\$1.93

SAUCE À SALADE
MIRACLE WHIP POT DE 16 OZ

77¢

PÂTE DENTIFRICE
PEPSODENT TUBE 100ml

99¢

BOISSONS AUX FRUITS
CRUCHE DE 64 OZ F.B.I. SAVEURS VARIÉES

73¢

DÉTERSIF EN POUDRE
OXYDOL BTE DE 80 OZ

\$2.45

DÉTERSIF LIQUIDE
IVORY BOUT. DE 32 OZ

\$1.19

NETTOYANT
POUR CUVETTE DE CABINET THE LAST WORD POT DE 5 OZ

79¢

RONDELLES D'OIGNON
SURGELÉES LEO D'OR POT DE 6 OZ

71¢

POMMES DE TERRE
POUR LE FOUR, SURGELÉES FENOBSBOT POT DE 4

86¢

SAUCE À LA VIANDE
POUR SPAGHETTI, SURGELÉE TOMASSO POT DE 11 OZ

99¢

PÂTE À TARTE
SURGELÉE DE 9" DIXIE CLUB POT DE 3

\$1.12

AÉROSOL NO STICK
DE MAZOLA BTE DE 13 OZ

\$1.53

THON BLANC
SOLIDE CLOVER LEAF BTE DE 7 OZ

90¢

BISCUITS MÉLANGÉS
STEINBERG POT DE 32 OZ

\$1.59

TOAST MELBA
VARIÉES OLD LONDON POT DE 4 OZ

37¢

SERVIETTES SANITAIRES
KOTEX RÉGULIER OU SUPER POT DE 12

79¢

PIZZA SUPRÊME
SURGELÉE MCCAIN 26 OZ

\$2.55

GÂTEAU SURGELÉ
SARA LEE, SAVEURS VARIÉES POT DE 13 OZ

\$1.19

TAMPONS DÉSODORISANTS
PLAYTEX RÉGULIER OU SUPER POT DE 30

\$2.19

SERVIETTES BOUTIQUE
KLEENEX POT DE 75

59¢

BOULANGERIE

TOUTS NOS PRODUITS DE BOULANGERIE SONT FAITS DE PUR GRAS VÉGÉTAL

TARTE AUX POMMES
AVEC OU SANS CANNELLE STEINBERG 20 OZ **59¢**

GÂTEAU À L'ANCIENNE
STEINBERG 16 OZ **69¢**

BEIGNES NATURE
STEINBERG POT DE 12 **55¢**

ROULÉ AU CITRON
STEINBERG 10 OZ **69¢**

BRIOCHES SUCRÉES AUX FRUITS
STEINBERG POT DE 8 **55¢**

GÂTEAU SHORTCAKE
SPONGEUX STEINBERG DE 6 8 OZ **69¢**

GÂTEAU AUX DATTES
STEINBERG 15 OZ **59¢**

GÂTEAU À LA VANILLE
NEW ORLEANS DE STEINBERG
GLACÉ DE FUDGE CHOCOLATE 14 OZ **79¢**

NON ALIMENTAIRES

ASSIETTES EN CARTON
DE 9" SAVADAY POT DE 80

\$1.39

CONTENANT EN VERRE
AVEC BOUCHON EN LIÈGE FORMATS VARIÉS

89¢ A \$1.99

TAPIS TRESSÉ EN NYLON
24" X36"

\$1.59

FRUITS ET LÉGUMES

CANTALOUPS
DE LA CALIFORNIE, GROSSEUR 45 CH **49¢**

MELONS D'EAU
DE LA FLORIDE ENVIRON 18 LB CH **\$1.98**

NECTARINES
DE LA CALIFORNIE LA LB **49¢**

BANANES
PETITES OU GROSSES VARIÉTÉ PREMIUM LA LB **25¢**

COURGE ZUCCINI
DES É U LA LB **33¢**

Les prix indiqués dans ces pages sont valables, jusqu'à la fermeture des magasins, lundi prochain 18 hres. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Pas de vente aux marchands.
Si un article en réclame cette semaine venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

Jean, les Québécois!"

TOUS LES MAGASINS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC SERONT FERMÉS VENDREDI, LE 24 JUIN FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE.

COCKTAIL DE FRUITS
DE FANTASIE ORCHARD KING
BTE DE 26 OZ
69¢

MOUTARDE PRÉPARÉE
CONDOR
POT DE 16 OZ
46¢

POMMES DE TERRE FRITES
SURGELÉES, SOMERDALE
SAC DE 2 LB
49¢

PAPIER DE TOILETTE
DE LSEY, COULEURS VARIÉES
POT DE 4 ROLL
99¢

EAUX GAZEUSES
ICE CASTLE, SAVEURS VARIÉES
CAISSE DE 24 BTES DE 10 OZ
\$4.32

KETCHUP HEINZ
BOUT. DE 32 OZ
\$1.07

BISCUITS
AVEC BRISURES DE CHOCOLAT STEINBERG
SAC DE 2 LB
\$1.39

ESSUIE-TOUT SCOTT
COULEURS VARIÉES
POT DE 2 ROLL
88¢

Oui, Steinberg est de votre côté.

Plus d'un million de Québécoises économisent à la St-Jean, chez Steinberg.

CHICOUTIMI — Un défi de taille attend quatre étudiants de Chicoutimi qui ont reçu comme mandat du programme Jeunesse-Canada au travail, d'informer le public sur le déroulement des différents projets dans la région.

Jeunesse-Canada Information est l'un des quarante projets acceptés pour le comté de Chicoutimi.

Selon le programme fédéral, les responsables des différents projets ont à informer le public du contenu de ceux-ci, des objectifs qu'ils poursuivent, de même que de donner certains détails susceptibles d'intéresser la population.

Pour la première fois depuis que le gouvernement fédéral a instauré un programme d'emploi d'été pour les étudiants, les responsables de projets pourront compter sur les services d'une équipe de travail dont le rôle sera celui d'une véritable agence d'information.

Jeunesse-Canada Information jouera le rôle corollaire d'informateur et de coordonnateur auprès du public sur toutes les questions relatives à ces projets.

Plusieurs organes d'information de la région, dont le journal Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont déjà accepté de collaborer avec les étudiants de ce projet. Le Quotidien publiera, à chaque semaine, un reportage préparé par cette équipe de travail.

Le projet d'information et de publicité, portant sur les projets Jeunesse-Canada dans la région, évoluera durant une période de 12 semaines, soit du 6 juin au 27 août.

Quatre étudiants y travailleront à plein temps. Il s'agit de Luc Martineau, responsable du projet, Louise Simard, Yolande Leblanc et Louise Noisieux. Ils occupent un local (D-226) du Collège de Chicoutimi, et on peut rejoindre le groupe en téléphonant à: 545-3532.

Le projet devra émettre des communiqués quotidiens concernant le déroulement des autres projets et devra procéder à l'organisation de diverses entrevues à la radio et à la télévision visant incessamment à servir à la fois les responsables des projets et la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les procédures différeront selon les exigences des divers projets. En août, Jeunesse-Canada Information fournira un rapport concernant son propre déroulement.

L'existence des projets Jeunesse-Canada comporte deux objectifs auxquels le groupe portera beaucoup d'attention: celui de faire acquiescer de l'expérience aux étudiants qui y travaillent et cet autre fondamental d'utilité publique à court comme à long terme.



INFORMATION — Les quatre étudiants travaillant au projet Jeunesse-Canada Information. Dans l'ordre habituel, Yolande Leblanc, Louise Noisieux, Luc Martineau, responsable du projet et Louise Simard.

Jeunesse - Canada au travail

Comté de Chicoutimi

Nom du projet	Montant	Emplois
Animation loisir et amélioration pour un meilleur environnement, à Petit-Saguenay	\$13,104.00	6
Sport, loisirs et tourisme, à l'Anse-St-Jean	\$13,104.00	6
Etudiants au service des visiteurs, à Rivière-Eternité	\$9,360.00	6
Vacances, à St-Félix-d'Otis	\$9,360.00	6
Environnement et culture, à Ferland-Boileau	\$9,360.00	6
Relevés cartographiques du bassin de la rivière Valin, à St-Fulgence	\$21,504.00	14
Organisation d'un terrain de jeu pour le secteur de logements familiaux de la Base de Bagotville	\$11,316.00	11
Aide animation pour malades à longue durée, à Ville de La Baie	\$17,304.00	14
Excavation du site du potier Charles Belleau, à Bagotville	\$9,360.00	10
L'Ar-Camp-Ciel, à Ville de La Baie	\$15,735.00	12
OPE — AUDI, à Ville de La Baie	\$11,004.00	14
Jardin communautaire de La Baie	\$8,904.00	14
Animation musicale sur les terrains de jeu (Cascadeur) de Ville de La Baie	\$5,088.00	4
Rénovation centre d'accueil pour handicapés (Kiwans) de Chicoutimi	\$4,800.00	3
Ateliers occupationnels estivaux pour handicapés intellectuels de Chicoutimi	\$15,360.00	10
Scoutisme d'hier et de demain à Chicoutimi	\$9,432.00	5
Cueillette et indexation de matériel didactique à Chicoutimi	\$8,904.00	4
Recherche et animation folklorique (Farandoles) à Chicoutimi	\$9,360.00	6
Campo — Trotteur (municipalité) à Chicoutimi	\$9,360.00	6
Etudes des agents toxiques sur la ferme, à Ville de La Baie	\$8,646.00	5
Camps de formation à la coresponsabilité (Fabrique St-Luc) de Chicoutimi	\$9,774.00	9
Soyons en forme, à Chicoutimi	\$18,018.00	14
T.A.V.A. — S.A.L.U., à Chicoutimi	\$10,678.00	14
Promotions des Fêtes des arts populaires du Saguenay	\$8,688.00	8
Initiation à la sécurité cycliste, à Chicoutimi	\$11,004.00	14
Etude thermique de la transparence des lacs au Saguenay	\$13,204.00	14
Etude écologique du bassin hydraulique du Saguenay-Lac-Saint-Jean	\$13,114.00	14
Inventaire de la clientèle et de ses besoins (paralytique), à Chicoutimi	\$17,304.00	14
Animation jeunesse, à Chicoutimi	\$9,014.00	13
Jeunesse Canada Information, de Chicoutimi	\$7,632.00	4
TOTAL	\$338,795.00	
A VENIR	\$ 95,205.00	
GRAND TOTAL	\$434,000.00	

Comté de Lapointe

Nom du projet	Montant	Nombre d'emplois
Etude socio-économique de notre milieu	\$11,706.00	8
La problématique du logement à Jonquière	\$13,104.00	6
"Animation des jeunes handicapés et inadaptés"	\$23,043.00	15
Dossier sur les plantes naturelles comestibles du Saguenay	\$13,824.00	12
Centre régional de documentation au CRD	\$19,404.00	9
Aménagement naturel '77	\$14,322.00	8
Festival musical canadien de Jonquière	\$8,604.00	4
"Communication avec la nature" (CAN)	\$24,504.00	12
Aménagement parc de détente pour l'Age d'Or	\$19,404.00	9
Création d'un centre d'observation ornithologique	\$13,479.00	9
Promotion plein air écologique familial	\$9,732.00	6
Animation du 3e âge	\$8,904.00	4
Matériaux de construction et minéraux industriels SAGAMER	\$10,860.00	8
Education santé	\$22,404.00	12
Profil communautaire et informations touristiques	\$5,874.00	4
Aménagement d'un salon d'actualité internationale	\$10,904.00	10
Camp de vacances, Animation '77	\$9,854.00	5
Education santé	\$7,860.00	5
Etude sur le mouvement coopératif et ses membres	\$5,874.00	4
Ma paroisse	\$13,104.00	6
Terrain de jeu et amélioration de terrain	\$13,104.00	6
Aide gratuite aux malades et vieillards à domicile	\$11,088.00	9
Intégration des jeunes dans la société	\$13,104.00	6
Aménagement parc d'amusement Deschênes	\$7,860.00	5
Ste-Marie, baseball	\$23,604.00	11
Parc St-Dominique, paroisse St-Dominique	\$10,000.00	5
Opération Patro-vacances '77	\$23,604.00	11
Depolluons Kénogami	\$5,088.00	5
Eau-Vive Jonquière été '77	\$14,832.00	14
	\$11,004.00	10
TOTAL	\$400,052.00	
A VENIR	\$ 20,948.00	
GRAND TOTAL	\$421,000.00	

Comté de Roberval

Nom du projet	Montant
Recherche et animation culturelles et touristiques Maria-Chapdeleine, à Dolbeau	\$19,404.00
Mise sur pied d'un centre de documentation à St-Félicien	\$11,004.00
Animation d'une colonie de vacances pour défavorisés, à St-Prime	\$16,524.00
Operation Ashuapmouchouan, à St-Félicien	\$13,860.00
Jeunesse St-Méthode au Travail	\$11,946.00
Information touristique au Lac-St-Jean, à Chambord	\$7,632.00
Site écologique à St-André	\$8,688.00
Animation de loisirs, à St-François-de-Sales	\$7,632.00
Information et services touristiques, à Normandin	\$19,404.00
Animation et réalisation de sports et loisirs, à Mistassini	\$7,860.00
Nouveaux aménagements pour le terrain des loisirs de St-Thomas-Didyme	\$3,888.00
Amélioration et embellissement des installations de loisirs de Notre-Dame-de-Lorette	\$7,488.00
Animation athlétisme, à Dolbeau	\$7,650.00
Initiation et promotion des sports nautiques non motorisés, à St-Félicien	\$12,660.00
50ième anniversaire Dolbeau-Expo	\$6,804.00
Embellir le milieu de Sainte-Hedwidge	\$5,832.00
Embellissement et protection de l'environnement, à Albanel	\$6,804.00
Guides au Jardin zoologique de Saint-Félicien	\$11,004.00
Stade de promotion pour la relève agricole dans le comté de Roberval	\$10,860.00
Amélioration de l'environnement de Vauvert, à Mistassini	\$9,414.00
Cresleur, à Mistassini	\$4,860.00
Organisation et animation de l'événement de Dolbeau	\$8,904.00
Aménagement de piste de ski de fond, à Albanel	\$6,288.00
Les jardins communautaires de Roberval	\$11,562.00
Jeunesse étudiante travaille pour Maître Bleu de Mistassini	\$13,032.00
Projet Kuei! Kuei! de Pointe-Bleue	\$10,860.00
"Je fais du village mon village", à Girardville	\$4,716.00
Réaménagement et amélioration de la maison-école de Ste-Marguerite	\$7,488.00
Club récréatif Justatan de Chambord	\$6,360.00
Plein air au Lac-Bouchette	\$14,832.00
Etude du bassin hydrographique au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comté	\$11,004.00
TOTAL	\$306,264.00
A VENIR	\$98,736.00
GRAND TOTAL	\$405,000.00

Comté de Lac-Saint-Jean

Nom du projet	Montant
Toute harmonie, à Métabetchouan	\$11,232.00
Etude écologique du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean	\$21,504.00
Aménagement paysagiste moniteur à la colonie Richelieu d'Alma	\$13,032.00
Couvent 1929, à Saint-Coeur-de-Marie	\$10,860.00
Embellissement des entrées du quai et du parc d'amusement à Saint-Henri-de-Taillon	\$16,896.00
Historique plein air d'Hébertville-Station	\$16,068.00
Animation et culture à Lac-à-la-Croix	\$13,104.00
Ojibwa à Alma	\$15,246.00
Interprétation de la nature et animation socioculturelle, à St-Gédéon	\$11,004.00
Jardin communautaire et aménagement, à Alma	\$15,888.00
Parc et récréation de Desbiens	\$11,160.00
Hygiène et propreté, à Saint-Léon	\$17,304.00
Assainissement et sensibilisation du milieu, à St-Ambroise	\$6,996.00
Preposés à l'information, kiosques touristiques, à Alma et à Hébertville	\$16,800.00
Colonie de vacances Saguenay-Lac-St-Jean, à Notre-Dame-d'Hébertville	\$14,760.00
Activités jeunesse, à Saint-Ludger-de-Milot	\$8,904.00
Loisirs socioculturels à Sainte-Jeanne-d'Arc	\$18,546.00
Aménagement d'un sentier écologique, à Métabetchouan	\$7,788.00
Hôtesse de propreté et d'accueil, à Alma	\$8,904.00
Assistance à la Base plein air St-Nazaire	\$13,860.00
Opération embellir et entraide, à Notre-Dame-du-Rosaire	\$12,168.00
Exploitation du terrain de camping "Dam en terre" à Alma	\$14,832.00
Promotion et développement touristique 1977, à Alma et autres municipalités	\$7,632.00
Archives folkloriques du Collège d'Alma	\$8,904.00
Programme estival '77 du secteur Nord	\$14,760.00
TOTAL	\$328,152.00
A VENIR	\$ 30,848.00
GRAND TOTAL	\$359,000.00

Mécontentement au sujet du règlement

Lessard ne comprend pas les camionneurs

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, n'arrive pas à comprendre le mécontentement de l'Association nationale des camionneurs artisans indépendants au sujet du nouveau règlement 112 qu'il a expliqué aux journalistes hier à Québec.

A la veille d'une manifestation à Québec de plusieurs centaines de camionneurs, ou de milliers, attendus aujourd'hui en face du Parle-

ment, M. Lessard a signifié qu'il ne serait être question de négocier deux dispositions du règlement: l'élimination de la distinction des camionneurs artisans et entrepreneurs et, deuxièmement, la création d'un poste d'affectation unique par région devant distribuer le travail.

Le ministre, qui doit rencontrer aujourd'hui les porte-parole de l'ANCAI, soupçonne "certaines personnes" d'entretenir un intérêt à ne pas fournir toutes les explications nécessaires aux camionneurs

membres de l'ANCAI, qui, récemment, ont semblé favorables au projet de réforme de cette industrie par le biais du règlement 112.

Essentiellement, le ministère des Transports croit fermement que le règlement 112 favorisera le regroupement en un seul organisme des petits propriétaires de camions avec les avantages suivants: une plus grande force de frappe face aux contracteurs-employeurs, l'élimination d'une guerre des prix et une garantie que tous les artisans pour-

ront obtenir du travail par l'intermédiaire du poste d'affectation régionale.

Depuis le mois de décembre, le ministre Lessard a rencontré plusieurs groupes de camionneurs pour leur expliquer la portée du règlement 112 qui remplacerait le no 12 et qui est déjà partiellement en vigueur dans les régions de la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean.

Pas de patronage

M. Lessard a tenu à préciser que le problème du patronage, redouté par les camionneurs, disparaîtrait par le règlement 112 puisque ce sont les principaux intéressés eux-mêmes qui nommeraient les responsables du poste d'affectation en vue de la distribution équitable, premier camion servi, du travail.

Il ne sera plus nécessaire par ailleurs d'être membre d'une association pour appartenir à un poste d'affectation et tous les détenteurs de permis de camionnage en vrac peuvent en faire partie.

En vertu de cette disposition, M. Lessard a été accusé de vouloir ainsi faire disparaître l'ANCAI. Le ministre a rejeté cette prétention parce que l'objectif poursuivi vise au contraire à procurer plus de force à un seul organisme de regroupement des camionneurs et l'ANCAI aura tout le loisir de nommer ses représentants

aux conseils d'administration des postes d'affectation.

Les camionneurs sont ainsi considérés comme des hommes d'affaires seuls maîtres de leur entreprise, a ajouté le ministre.

Le gouvernement a convenu d'autre part de verser \$25,000 à chacune des régions pour aider à mettre sur pied les postes d'affectation dont le financement par la suite serait assuré par une cotisation de l'ordre de \$100 par camionneur, qu'ils adhèrent ou non au poste.

Les artisans

Depuis l'entrée en vigueur du règlement 12, en 1972, les camionneurs artisans, ceux qui ne possèdent qu'un véhicule, jouissent d'un privilège du ministère des Transports en recevant 75 p.c. des contrats de transport du ministère pour les manières entrant dans la construction des routes.

Or, ces travailleurs craignent de perdre une partie de leurs revenus par le règlement 112 étant donné que le travail, dans cette proportion de 75 p.c. réservée aux artisans indépendants, sera désormais réparti entre tous les camionneurs, qu'ils soient artisans ou non.

M. Lessard a expliqué que les artisans ne jouissaient pas de cette chasse-gardée en raison des nom-

breux conflits qui en résultaient entre eux.

L'ANCAI craint ainsi de perdre ce que l'on appelle "la clause 75-25" mais le ministre a indiqué que non seulement elle ne serait pas abandonnée mais au contraire étendue à d'autres ministères ainsi qu'aux commissions scolaires et aux municipalités qui auront des travaux à faire effectuer.

En somme, le nouveau règlement 112 tend à procurer à tous les petits camionneurs les outils nécessaires pour se protéger contre les grosses entreprises de camionnage en même temps qu'une plus grande force de négociation vis-à-vis de l'employeur, d'après les explications fournies par M. Lessard.

La seule raison que voit le ministre devant la levée de boucliers des camionneurs artisans réside dans le fait qu'ils n'ont pas été suffisamment informés sur la portée du règlement 112.

Il a par ailleurs protégé les trois hauts fonctionnaires dont la tête est réclamée par les protestataires en précisant que c'est lui-même, le ministre, qui a conçu le règlement 112, lequel a été entériné par le Cabinet et le caucus du Parti québécois.

"Il est donc faux de prétendre que c'est l'oeuvre de trois personnes, trois hauts fonctionnaires", a ajouté M. Lessard en signifiant qu'il connaît assez bien le milieu pour "savoir quoi faire".

Injection fédérale

\$200 millions dans le cadre de trois ententes auxiliaires

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral injectera quelque \$200 millions dans le cadre des trois en-

tentes auxiliaires sur l'accès aux ressources forestières, l'agriculture et les axes routiers prioritaires, qui

seront signées mercredi, à Québec, par le ministre d'Etat à l'aménagement du Québec, M. Jacques Léonard, et le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard.

Le ministre Léonard, qui est responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, a apporté cette précision en fin de semaine alors qu'il s'adressait aux délégués à l'assemblée générale annuelle des Conseils régionaux de développement associés du Québec.

M. Léonard n'a cependant pas dévoilé le montant de la contribution du Québec à ce programme.

Négociations...

Il a indiqué que les négociations se poursuivaient au sujet de deux autres ententes auxiliaires touchant les infrastructures industrielles et le développement minéral, de même que sur des projets d'entente concernant le tourisme et le développement culturel.

Quant à la récente décision du MEER de reconnaître Montréal comme zone spéciale, M. Léonard s'est dit confiant qu'elle ne nuirait pas aux autres régions du Québec.

"Cette décision appartient exclusivement à Ottawa, a-t-il souligné, et le Québec ne peut rien dire, tant que ces mesures seront appliquées dans des secteurs spécifiques qui ne nuiront pas à d'autres secteurs."

Espoir pour personnes atteintes de cancer

SHERBROOKE (PC) — Les personnes atteintes d'une tumeur cancéreuse peuvent maintenant espérer survivre plus longtemps grâce à l'application d'un vaccin BCG, mieux connu par ses effets contre la tuberculose.

C'est une nouvelle vocation que l'on donne à ce vaccin, a expliqué le docteur Bernard Longpré, hématologue au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, samedi, à l'occasion d'une séance scientifique tenue au centre hospitalier Hôtel-Dieu de cette ville, et coïncidant avec le 50e anniversaire de cet établissement.

Le Dr Longpré, qui a travaillé en France avec le professeur Mathé, a expliqué que l'on avait noté une période de rémission supérieure chez les malades ayant reçu le vaccin BCG.

"Ce vaccin stimule le système immunitaire du malade et lui permet de rejeter les tumeurs par ses propres moyens."

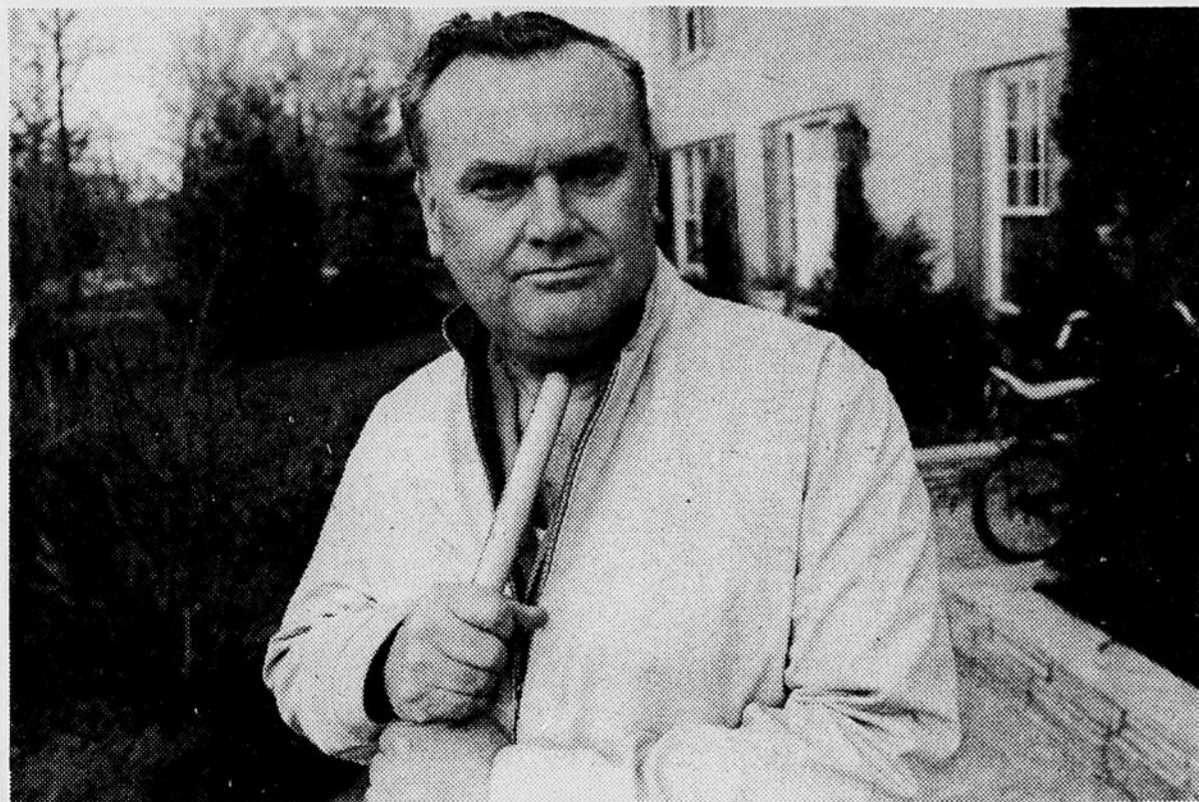
Il est bien entendu, a-t-il poursuivi, que ce traitement au BCG s'inscrit dans une forme de traitement multidisciplinaire et qu'il ne peut être utilisé seul. Il est utilisé, entre autres, avec la chimiothérapie.

Le Dr Longpré, en annonçant la nouvelle, a bien pesé ses mots pour éviter de faire de cette découverte une nouvelle sensationnelle.

"Nous ne faisons qu'appliquer une forme de traitement connu et appliqué dans d'autres parties du globe. Il n'y a rien de nouveau dans tout cela."

Il a précisé que les chercheurs utilisent cette méthode depuis une dizaine d'années et que les résultats permettent actuellement d'envisager le traitement des tumeurs cancéreuses avec plus d'espoir. On espère maintenant aller vers une amélioration de la survie des malades atteints de cancer.

Vous n'avez pas encore pris le temps de faire votre testament. Ou de le mettre à jour.



Au Trust Royal, on peut vous aider à y voir clair.

Si vous songez à tout ce que vous possédez, la valeur globale pourrait vous surprendre.

C'est votre patrimoine, et un jour il passera à vos héritiers. Si vous prenez la peine de bien faire votre testament.

Nous pouvons vous aider à planifier votre succession, tout en vous épargnant des impôts... maintenant et plus tard. Nous pouvons aussi vous aider en devenant votre exécuteur testamentaire.

En tant qu'exécuteur, nous garderons votre testament en lieu sûr et vous aviserons périodiquement de le mettre à jour. De plus, en tant qu'exécuteur, nous serons à votre entière disposition.

Nous avons des spécialistes dans toutes les disciplines financières, comme l'investissement, le prélèvement fiscal, la comptabilité et l'immeuble. Et tous ces spécialistes sont à la disposition de l'exécuteur testamentaire.

Nous veillerons à faire respecter tous vos désirs et à administrer votre succession le plus efficacement et le plus économiquement possible. Tout comme nous l'avons fait depuis 1899.

Ce n'est qu'un exemple des moyens que nous avons de vous en offrir plus pour votre argent. Nous avons toute une gamme de services financiers. Du simple compte d'épargne jusqu'à l'administration successorale.

Écrivez, appelez-nous ou venez nous voir. Et demandez notre brochure gratuite intitulée "Votre testament et votre succession."

Veuillez me faire parvenir la brochure intitulée "Votre testament et votre succession."

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____ TÉL. _____

Le Trust Royal 
vous en offre plus pour votre argent.

Le Mail 170, Jonquière
548-3108

Labatt

Labatt

Place du Royaume

Lundi: 4h30 - 8h00

2 représentations

Mardi: 4h30 - 7h00 - 9h00

3 représentations

Mercredi: 4h30 - 7h00

2 représentations

La Brasserie Labatt
et son agentJacques Gagnon
vous invitent au

cirque Gatini

LE CIRQUE
GATINIVoilà une autre
occasion
de se rencontrer
et de se parleren
collaboration
avec
les
marchands
de
Place du
Royaume75 vedettes
21 numéros
excitants
50 animaux
dressésTOUT CA
A
PLACE
DU
ROYAUMEBILLETS
EN VENTE
A L'ENTREEAdultes: \$3⁰⁰Enfants: \$2⁰⁰

Labatt

Labatt



SUPER gain
PAIN HOT-DOG
 "GAILURON"
 PAQUET DE 12
57¢

SUPER gain
SAUCISSE FUMÉE "C.C.S."
 PAQUET 16 ONCES
43¢

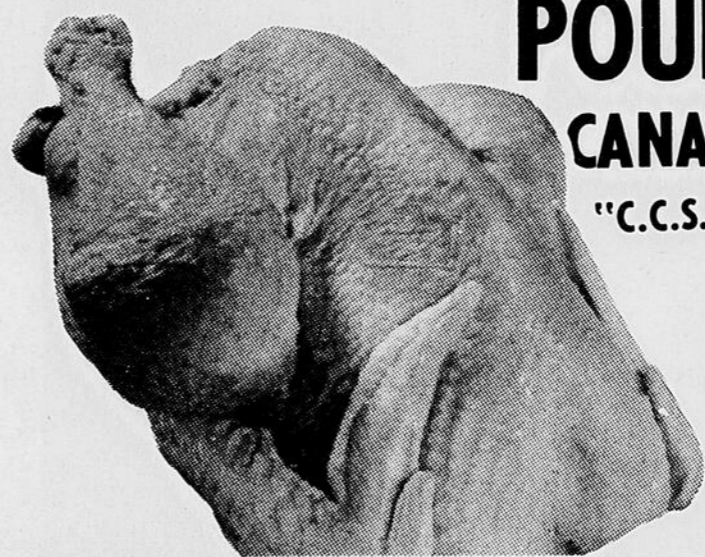
SUPER gain
LIQUEUR "PEPSI-COLA"
 BOUT. NON RETOURNABLE 24 x 10 OZ.
\$3.69

SUPER gain
KETCHUP "HEINZ"
 BOUTEILLE 32 ONCES
99¢

- Biscuits "Christie" .83**
FEUILLE D'ERABLE-PQT. 12 ONCES
- Bonbons Dare 1.19**
CELLO 24 ONCES
A LA GELEE-ORANGE OU CITRON
- Fromage "Kraft" 2.68**
VELVEETA-BOITE 2 LIVRES
- Brevage "F.B.I." .77**
RAISIN OU ORANGE-CONT. 64 ONCES
- Cristaux "Quench" 1.69**
SAVEURS ASSORTIES- 660 GR.
- Salade de Fruits .61**
LIBBY'S-BOITE 19 ONCES
- Mais en Crème .46**
IDEAL-BOITE 19 ONCES
- Sirop de Table .94**
GRANDMA-CARTON 32 ONCES
- Poulet Désossé .71**
ESTA-BOITE 7 ONCES
- Saucisse Campfire 1.17**
BURN-BOITE 14 ONCES
- Pain de Viande .74**
ROY-ALL, CANADIEN-BOITE 12 OZ
- Ragout de Boulettes .94**
CORDON-BLEU, BOITE 19 ONCES

- Beurre d'Arachides .89**
KRAFT-JARRE 16 ONCES
- Diner "Kraft" .33**
MACARONI FROMAGE-7 1/4 ONCES
- Soupe "Heinz" .18**
PRET-A-SERVIR, BOITE 8 OZ
- Détergent en Poudre 1.52**
BLUE-JET, SAC 5 LIVRES
- Papier de Toilette 1.19**
ROYAL-PAQUET 4 ROULEAUX
- Assiettes en Carton .90**
CHINET-PAQUET DE 20
- Fixatif Clairol 1.86**
FINAL-NET, BOUT. 8 ONCES
- Déodorant "Ban" 1.17**
ROLL-ON, 1.5 ONCES
- Lotion à Barbe 1.02**
AQUA-VELVA, BOUT. 4 ONCES
- Gelée de Pétrôle .69**
VASELINE-JARRE 4 ONCES
- Cure-Oreilles 1.77**
Q-TIPS, BOITE DE 400
- Nourriture pour Chats .44**
ASSORTIES-DR. BALLARD-BTE. 25 OZ

viandes



POULET CONGELE
CANADA - CATEGORIE "A"
 "C.C.S." PESANT 4 à 5 LIVRES - LA LIVRE

59¢

- Cuisses DE POULET CONGELEES - C.C.S. CANADA - CAT. "A" BTE. 5 LB. 4.39**
- Poitrines DE POULET CONGELEES C.C.S. CANADA - CAT. "A" BTE. 5 LB. 5.39**
- Saucisse Fumée .43**
"C.C.S." PAQUET 16 ONCES
- Jambon 1/2 Cottage 1.49**
"PROVIGO" LA LIVRE
- Saucisse Porc et Boeuf .69**
"PROVIGO" LA LIVRE

- Pâté à la Viande 1.09**
PROVIGO - 8 PO. DIAMETRE
- Tourtière Provigo 1.43**
CONTENANT 24 ONCES
- Cretons Maison 1.29**
BOITE 14 ONCES
- Tête Fromagée .77**
"MAISON" BTE. 10 ONCES



on ne s'appelle pas

QUÉBEC

SUPER gain
MOUTARDE
 "SCHWARTZ"
 PRÉPAREE-JARRE 24 OZ
49¢

SUPER gain
CRISTAUX
 "GAI-MEUNIER"
 SAVEUR ORANGE-PQT. 3 x 3 OZ
59¢

SUPER gain
CHARBON de BOIS
 "GOURMET-KING"
 SAC 20 LIVRES
\$2.69



Comme tous les Québécois qui célèbrent la St-Jean, vous préférez sans doute les produits du Québec au goût si frais. La variété de leur choix est source de fierté.

Provigain est fier de faire équipe avec les cultivateurs, fermiers et manufacturiers de la belle province. Négocier avec eux aide notre économie, combat le chômage, stimule l'industrie et toute la population du Québec en bénéficie.

Contribuez à l'essor de votre province en achetant les délicieux produits du Québec qui vous sont offerts en abondance à votre Provigain.

CHAISE-LIT FLEURIE
 Tension Ressort CH 15.95
 Ratchet CH 12.95
Sac de Couchage
 WOODSMAN-Coul. CH 14.95

CHARBON de BOIS
 "GOURMET-KING"
 Sac 5 lb .83 | Sac 10 lb 1.59
Allume Feu Esso BOITE 32 oz .73
Combustible Isosol ESSO 40 oz .98
Sac de Couchage
 Econo. CAMPER CH 12.49

CHAISE DE PATIO FLEURIE
 EN ALUMINIUM CHACUNE
\$5.49



fruits et légumes



BANANES CHIQUITA
 OU DOLE
 IMPORTEES
 LA LIVRE

21¢



PRODUITS PROVIGO

BREUVAGE PROVIGO
 PUNCH AUX FRUITS - RAISINS ou
 ORANGES-CONTENANT 48 ONCES

53¢

- Pêches Tranchées** "PROVIGO" BOITE 28 ONCES .67
- Ketchup "Provigo"** BOUTEILLE 25 ONCES .79
- Mayonnaise "Provigo"** JARRE 16 ONCES .65
- Relish Sucrée Provigo** JARRE 16 ONCES .64

CLUBS, ECOLE, ASSOCIATIONS,
 ACCUMULEZ DES:...

TRESORS EN RUBANS DE CAISSE PROVIGAIN

COLLECTIONNEZ VOS RUBANS DE CAISSE A CHAQUE FOIS QUE VOUS MAGASINEZ AU PROVIGAIN. POUR CHAQUE TRESOR EN RUBANS DE CAISSE DE \$300.00 QUE VOTRE GROUPE AURA ACCUMULE PROVIGAIN VOUS REMETTRA UN CERTIFICAT D'ACHAT DE \$1.00 VALIDE DANS TOUS LES MAGASINS PROVIGAIN POUR TOUT BESOIN ALIMENTAIRE ET DANS LES MAGASINS DESIGNES PAR LE GERANT DE VOTRE PROVIGAIN POUR MARCHANDISES AUTRES QUE L'ALIMENTATION.

LES RUBANS DE CAISSE S'ACCUMULENT RAPIDEMENT SI TOUS LES MEMBRES DE VOTRE GROUPE LES COLLECTIONNENT. PLUS VOUS CONCENTREZ VOS ACHATS AU PROVIGAIN PLUS LES RUBANS DE CAISSE S'ACCUMULERONT RAPIDEMENT. POUR PLUS DE DETAILS, VOYEZ VOTRE GERANT.

A L'OCCASION DE LA ST-JEAN
LES MAGASINS provigain
 SERONT FERMES
 VENDREDI LE 24 JUIN

- Concombre Frais** ONTARIO-GROSSEUR 24-CHACUN .25
- Pêches Fraîches** CALIFORNIE-LA LIVRE .39
- Echalotes Fraîches** LE PAQUET .18
- Radis Frais** AVEC FEUILLES-LE PAQUET .18

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 20 AU 25 JUIN 1977. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AU X FLUCTUATIONS DU MARCHE. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

provigain pour rien

Entrée scolaire de septembre

Un arrêté en conseil donne des précisions sur les inscriptions

MONTREAL (PC) — Le cabinet Lévesque vient de rendre un arrêté en conseil dévoilant les règlements relatifs à l'inscription des élèves pour l'année scolaire commençant en septembre.

Ces règlements, qui doivent remplacer ceux de la loi 22, sont destinés à appliquer la Charte du français qui n'est encore que le bill 1, toujours étudié en Commission parlementaire à Québec.

L'arrêté, émis par le conseil des ministres le 8 juin, est entré en vigueur le mercredi 15 au moment de sa parution dans La Gazette officielle du Québec. C'est ce qu'a révélé, lundi, responsable de La Gazette.

L'arrêté stipule que toutes les demandes d'inscription au secteur anglais devront être faites sur les formulaires idoines entre le 15 juin et le 15 août. Les commissions scolaires ne peuvent cependant pas inscrire officiellement les élèves avant le 1er septembre, alors que les décisions seront prises conformément à la Charte du français devenue loi.

Sur les formulaires, il faut préciser si les parents ont reçu leur enseignement en anglais et s'ils l'ont reçu au Québec ou ailleurs.

Il faut également indiquer si l'enfant a des frères ou sœurs fréquentant déjà le secteur anglais.

Déclaration assermentée

De plus, un formulaire spécial doit être rempli par le directeur de la commission scolaire où les dits frères ou sœurs étudient actuellement ou bien l'un des parents à fréquente l'école élémentaire anglaise.

Si un tel document ne peut être obtenu, le règlement précise que les parents de l'enfant candidat devront fournir une déclaration assermentée.

Le bill 1 permet par ailleurs l'accès à l'école anglaise des enfants dont un des parents a fréquenté l'école anglaise n'importe où dans le monde mais est établi au Québec au moment de l'adoption du projet de loi de M. Camille Laurin.

Le directeur adjoint de la

Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Robert Lavery, a dit croire, lundi, que les règlements avaient été publiés afin d'éviter la confusion quant aux procédures d'inscription.

"Ils (les règlements), sont essentiellement ce à quoi nous nous attendions, a-t-il

déclaré. Nous avons entrepris une inscription provisoire en nous fiant à des règles semblables de sorte que nous n'aurons pas à recommencer les procédures d'inscription."

M. Lavery a ajouté qu'il y aurait "beaucoup de confusion" si le bill 1 n'était pas adopté avant la rentrée

Les itinérants reflètent une situation délicate

QUEBEC (PC) — L'attitude du gouvernement face aux revendications des 21,000 fonctionnaires itinérants est un mauvais présage du climat dans lequel se dérouleront les prochaines négociations pour le renouvellement de la convention collective des 35,000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPO).

Tel est l'essentiel du message adressé hier par voie de communiqué par les dirigeants du SFPO à leurs membres.

Par ailleurs, le syndicat a parainé, hier également, une opération de propa-

gande par laquelle 5,000 collants ont été appliqués sur les surfaces vitrées des édifices gouvernementaux, à Québec.

Selon le trésorier général du syndicat, M. Marcel Ledoux, le refus massif des itinérants d'utiliser leurs véhicules personnels aurait pris une nouvelle ampleur. A son avis, le refus du premier ministre Lévesque d'intervenir personnellement dans le conflit, ainsi que les récentes déclarations du ministre de la Fonction publique, M. Denis DeBelleval, ont irrité les fonctionnaires encore hésitants

La CEQ juge "digne du Québec" la charte linguistique

QUEBEC (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) appuie la Charte linguistique du ministre Camille Laurin, qu'elle juge "digne du Québec".

Dans un mémoire présenté lundi à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 1, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a souligné que la langue française, "bien collectif et instrument de cohésion pour la communauté", devait être respectée.

"La Charte (de la langue) est un document qui prend parti clairement pour le peuple québécois, affirme la CEQ. C'est un projet foncièrement démocratique, empreint de dignité, qui mérite l'appui de la CEQ et de toutes les organisations de masses québécoises."

M. Charbonneau a mis le gouvernement en garde contre tout recul, "alors que les Québécois se sentent si près du but en ce domaine".

La seule restriction faite par la CEQ concerne le respect des droits de la personne sur deux aspects. La centrale syndicale voudrait que la Charte assure explicitement le respect de deux droits fondamentaux: celui d'un détenu d'être informé dans sa langue du motif de son arrestation, et celui d'un accusé ne comprenant pas la langue de l'audience d'être assisté d'un interprète.

Enseignement

Mais c'est sur la langue d'enseignement que la majeure partie des considérations de la CEQ ont porté devant la commission parlemen-

taire.

Deux points en ressortent: — l'enseignement de la langue seconde, soit l'anglais, ne devrait commencer qu'au cours secondaire, jamais au primaire;

— les classes d'accueil sont préférables aux classes d'immersion pour enseigner les français aux immigrants nouvellement arrivés.

Chacune de ces deux affirmations de la centrale est appuyée d'arguments solides et de tableaux statistiques.

A l'appui de leur première assertion, les enseignants de la CEQ citent une étude menée en Angleterre par la National Foundation for Educational Research, qui prouve que l'enseignement du français comme langue seconde ne devrait pas être étendu au niveau primaire en Angleterre, parce que cela n'était pas "pédagogiquement souhaitable".

Immersion

La CEQ a également fourni des chiffres établissant que la progression de la connaissance du français dans une classe d'immigrants soumis au principe de l'immersion n'avait presque pas progressé en quatre mois, tandis que les immigrants soumis à des classes dites "d'accueil" avaient vu leur connaissance du français doubler pendant la même période.

Les classes d'immersion veulent que les enfants soient plongés dans un milieu entièrement francophone tandis que les classes d'accueil veulent un enseignement progressif et adapté.

QUÉBEC EN BREF

Ossements

QUEBEC (PC) — Des ossements humains qui pourraient être vieux de 2,500 ans ont été découverts dans le cadre des fouilles archéologiques en cours à la Place Royale, à Québec.

La découverte, fruit du hasard, a été faite à la fin du mois de mai par les archéologues Laurent Girouard et Jean Mandeville, alors que l'on creusait une tranchée pour l'installation d'un drain autour de la maison Fournel, non loin de la deuxième habitation de Champlain.

Les ossements, appartenant à au moins cinq personnes, dont des enfants, ont été trouvés dans la mince couche préhistorique d'une vingtaine de centimètres qui se trouve juste au-dessous de la couche de deux mètres communément appelée "couche historique".

M. Girouard a déclaré, lundi, au cours d'un entretien téléphonique, qu'il s'agissait d'ossements amérindiens mais que l'on en était encore au stade des hypothèses quant à leur âge.

Selon lui, ces restes peuvent appartenir à n'importe lequel des groupes qui ont occupé le site des années 1,000 avant notre ère jusqu'à l'arrivée des premiers Blancs.

Les Blancs de terre qui recelent les ossements ont été dégagés et enveloppés dans du plâtre en attendant que l'on procède à des analyses plus poussées.

M. Girouard estime cependant que les résultats de ces analyses ne seront pas connus avant l'hiver prochain.

Maitres cambrioleurs

MONTREAL (PC) — Quatre spécialistes du cambriolage reconnus comme tels à travers toute l'Amérique ont été surpris en pleine action, aux petites heures dimanche, près d'une immense chambre forte louée par une société de transport par camion blindé.

Les quatre suspects, munis de trois valises contenant de l'équipement électronique, s'apprétaient, selon la police, à neutraliser le système d'alarme en vue d'un cambriolage qui aurait été planifié pour la fin de semaine de la Saint-Jean.

Les malfaiteurs, dont un au moins était en liberté sur parole à la suite de son arrestation à Vancouver pour un vol qui aurait rapporté au moins \$15 millions à ses auteurs, sont tous des individus au lourd dossier judiciaire.

Mais, ce qu'ils ne savaient pas, malgré leur haute connaissance de la technologie des systèmes d'alarme, c'est que la chambre forte qu'ils s'apprétaient à dévaliser était vide.

En effet, le président de la compagnie Alliance Blindée, Maurice Babeu, a déclaré que la voûte ne contenait jamais de sommes d'argent durant le week-end.

Les prévenus, qui ont donné de faux noms au moment de leur arrestation, ont été identifiés comme étant Fred Griffith, un vieux spécialiste du métier de cambrioleur, Kenneth Fisher, impliqué dans le vol du siècle de Vancouver, qui était en liberté sous caution. Un autre des inculpés serait le cerveau de l'organisation. C'est ce personnage que la police soupçonne d'être "l'ingénieur" chargé de neutraliser le système d'alarme. Il s'agirait d'un ancien technicien d'une compagnie de sécurité qui louerait ses services à l'occasion.

Enseignement privé

RIMOUSKI (PC) — La Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ), affiliée à la CSN, s'oppose à l'enseignement privé ou tout au moins au financement de ce secteur avec les deniers publics.

C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée par le Conseil fédéral de la fédération, qui tenait ses assises en fin de semaine, à Rimouski.

La résolution recommande:

— que le gouvernement déclare publiques et traite comme telles les actuelles institutions privées dispensant des enseignements réguliers qui se soumettent au régime pédagogique, aux critères d'accessibilité par la clientèle scolaire et aux normes de financement du réseau public;

— que les institutions ne répondant pas à ces critères ne soient plus subventionnées par l'Etat;

— que les employés des actuelles institutions privées soient intégrés au réseau public avec leur unité d'accréditation et les garanties syndicales nécessaires;

— que le gouvernement révise ses politiques de formation des nouveaux maîtres de manière à rendre possible l'intégration du personnel en place sans provoquer des coûts additionnels.

Le conseil fédéral s'est d'autre part prononcé en faveur du projet de Loi no 1 sur la langue française tout en exigeant des mesures pour préserver les emplois des travailleurs anglophones de l'enseignement.

La FNEQ demande que des mesures de recyclage ainsi qu'une période de transition soient prévues dans la loi.

Les élections rendues nécessaires par la démission de M. Marcel Gilbert, comme président de la fédération, ont porté Lucille Beauchemin, du CEGEP du Vieux-Montréal, à la présidence, et Ubald Cloutier, du CEGEP de Saint-Jérôme, à la vice-présidence.

Pêcheurs! Soyez prêts pour votre saison. Venez chez Sears maintenant.



Canne et moulinet Algonquin 9⁹⁹ ch.

a) **Attirail pour pêcheur moyen.** Canne 2 pièces de 5' de fibre de verre, moulinet à lancer léger-lourd. Ligne de 70 verges, testée 6 livres. Engrenage tout métal. #10809.

b) **Pour une précision à longue distance.** Canne 2 pièces de 6' en fibre de verre. Moulinet à lancer léger "Algonquin". Reprise automatique de la ligne par l'anse.

c) **Épargnez \$1.00 sur épuisette.** Cui-lier à main en aluminium. Dimension du cadre: 15 1/2" x 17 1/2", en forme de cuiller. Longueur du manche 18". Filet en polypropylène. Rég.: \$3.99 — \$2.99. lb. #12062. Rég.: \$1.29 — \$0.89. 10 lb. #12063. Rég.: \$1.29 — \$0.89. 12 lb. #12064. Rég.: \$1.39 — \$0.89. 15 lb. #12065. Rég.: \$1.49 — \$0.89.

d) **Épargnez 1/2 sur Mono filament de 200 verges.** Lignes à pêche à lancer léger et léger-lourd. 12 lb. #12064. Rég.: \$1.39 — \$0.89. 15 lb. #12065. Rég.: \$1.49 — \$0.89.



Rabais \$10

Attirail de luxe Garcia

Rég.: \$39.99

29⁹⁹

d) Moulinet Mitchell 206, à récupération rapide. Manivelle pliante pour confort. Canne 2 pièces de 6'6" en tube de verre. Siège du moulinet en métal anodisé antirouille. Prise en liège. Garde-hameçon. #10800.



QUANTITE LIMITEE DROITIER SEULEMENT

Épargnez \$70.00

sur ensemble de golf "Johnny Miller", 11 bâtons "Investment cost" 229⁹⁸

Les bois possèdent un système de distribution du poids, le centre de gravité de la tête est en ligne avec le manche assurant un meilleur contrôle. Les fers sont moulés en acier inoxydable. Le poids dans la tête est reparti dans le bout, le talon et la semelle élargissant ainsi la surface de frappe. Il est composé des bois 1, 3, 5 et des fers 3 à 9 inclusivement.

Rég.: \$299.98

Centre du sport — (Rayon 06)
Simpsons-Sears Ltée

Les mentions "Reg." et "Était" qui apparaissent devant nos prix se rapportent uniquement aux prix de Simpsons-Sears Ltée

TELE-SHOPPING: 549-8240
Vous ne dites que "Portez à mon compte".
Nous entretenons ce que nous vendons,
notre garantie Satisfaction ou Remboursement.

HEURES D'OUVERTURES:
LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9.15 à 17.30.
JEUDI, VENDREDI: 9.15 à 21.00.
SAMEDI: 9.00 à 17.00.

ARVIDA 548-8213
ALMA 668-8357
ROBERVAL 275-3722
DOLBEAU 276-0947

Sears

Sears toujours en tête

22-23-25
JUN 77



Réfrigérateur 15 pi. cu.

Rég.: \$509.98

Sans givre, tablettes ajustables par le côté, contrôle de température pour congélateur et réfrigérateur. 15.1 pi. cu. #57920. 17 pi. cu. Rég.: \$549.98 — \$529.98.

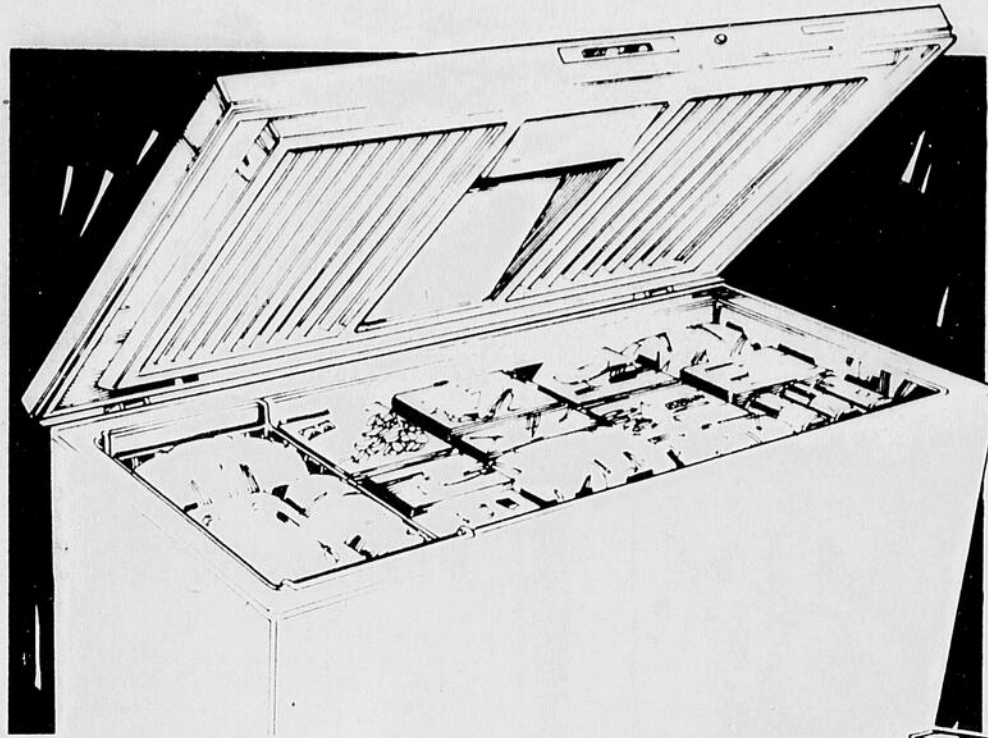
479⁹⁸

Réfrigérateur 10 pi. cu.

Dégivrage manuel, congélateur de 41 lb, 1 porte. #97110.

289⁹⁸

Réfrigérateurs — (Rayon 46)



Congélateur 15 pi. cu.

299⁹⁸

Capacité de 520 livres, isolation de mousse de 2 1/2" d'épaisseur. Panier et diviseur, contrôle de température séparé, voyant de panne de courant et éclairage intérieur, serrure. #35150.

Congélateurs — (Rayon 47)

Cuisinière 30"

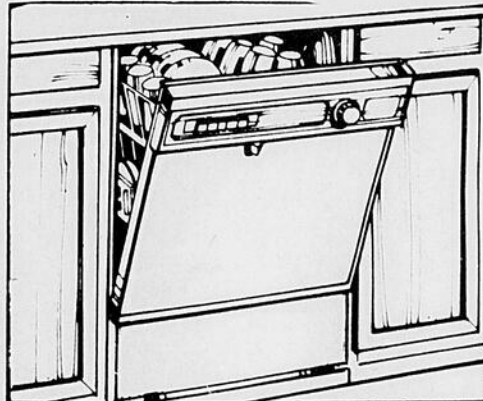
Kenmore

Rég.: \$384.98

364⁹⁸

Four automatique, programmé, 4 éléments amovibles, dont 2 de 8", minuterie, prise pour accessoires électriques, four à nettoyage facile. #67070. Modèle avec four à nettoyage continu. #67670. Rég.: \$409.98 — \$389.98. Modèle avec four autonettoyant. #67770. Rég.: \$529.98 — \$509.98.

Cuisinières — (Rayon 22)



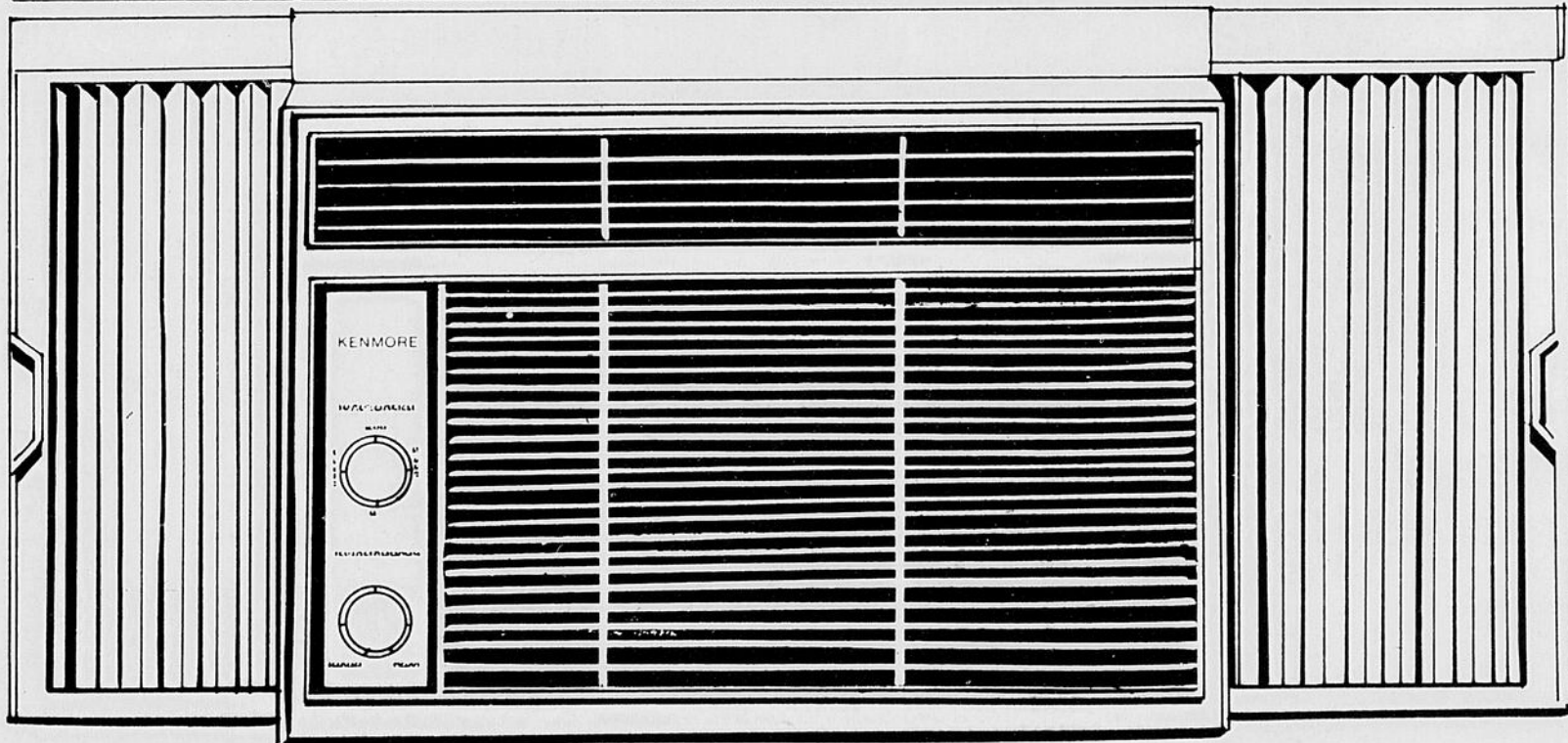
Lave-vaisselle encastré Choix de 5 boutons-poussoir.

Rég.: \$369.98

349⁹⁸

Programme pour casseroles, lavage hygiénique à 155°, lavage à 2 niveaux, séchage à air pulsé, option "Power Miser", panneaux couleurs. #76130. Modèle portatif. #76051. Rég.: \$399.98 — \$369.98.

Lave-vaisselle — (Rayon 26)



Climatiseur Kenmore

10,000 B.T.U.

Rég.: \$399.98

379⁹⁸

Facile à installer, ventilateur à 2 vitesses, 2 directions, sortie d'air, fini veiné bois. #77101.

Climatiseurs — (Rayon 47)

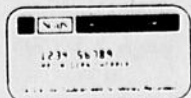
Serviettes de plage

4⁴⁴
ch.

Choix de serviettes en ratine de coton absorbante. Dimensions 30 x 60". Choix de motifs Jacquard dans une variété de couleurs. #38650.

Literie
(Rayon 96)

Dites:
PORTEZ
À MON
COMPTE



Simpsons-Sears Ltée

Les mentions "Rég." et "Était" qui apparaissent devant nos prix se rapportent uniquement aux prix de Simpsons-Sears Ltée.

TELE-SHOPPING: 549-8240
Vous ne dites que "Portez à mon compte"
Nous entretenons ce que nous vendons,
notre garantie Satisfaction ou Remboursement.

HEURES D'OUVERTURES:
LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9.15 à 17.30.
JEUDI, VENDREDI: 9.15 à 21.00.
SAMEDI: 9.00 à 17.00.

ARVIDA 548-8213
ALMA 668-8357
ROBERVAL 275-3722
DOLBEAU 276-0947

ECONOMISEZ
tous les
jours
avec les

Prix d'escompte provibec

SAUCE "ESTA"

HOT CHICKEN
BTE 14 OZ

23¢



POULET "ESTA"

DESOSSE
BTE 7 OZ

59¢



DETERGENT "MIR"

LIQUIDE
2 X 24 OZ

95¢



Viandes à "Prix d'Escompte"

BIFTECK DE RONDE

DE BOEUF
LA LIVRE

\$1.19



Rôti croupe de boeuf LA LIVRE	1.19
Pointe de surlonge DE BOEUF, LA LIVRE	1.69
Rôti français de boeuf LA LIVRE	1.89
Boeuf haché frais MI-MAIGRE, LA LIVRE	.89
Porc haché frais MAIGRE, LA LIVRE	.89
Jambon Pic-Nic PROVIGO, LA LIVRE	.89
Saucisse porc et boeuf PROVIGO, LA LIVRE	.69

A L'OCCASION DE
LA ST-JEAN
LES MAGASINS

provibec

SERONT FERMES
**VENDREDI
24 JUIN**

Chez Provibec
on s'occupe
de vous



CHAISE DE PATIO

FLEURIE EN ALUMINIUM
CHACUNE

\$5.49



CHARBON DE BOIS

"GOURMET-KING"

SAC 5 LIVRES	SAC 10 LIVRES	SAC 20 LIVRES
.85	1.63	2.69

Le choix est GRAND et vous économisez avec les produits Provigo!

Cocktail de fruits FANTAISIE, PROVIGO, BTE 19 OZ	.61	PAPIER CIRE PROVIGO ROULEAU 100 PIEDS 69¢
Asperges Provigo COUPEES DE CHOIX, BTE 12 OZ	.47	
Beurre d'arachides PROVIGO, JARRE 16 ONCES	.85	Cure-oreilles PROVIGO, BOITE DE 180 .79
Colorant à café PROVIGO, JARRE 11 ONCES	.89	

Fruits et Légumes

Frais à "Prix
d'Escompte"



MELON D'EAU

FRAIS "ETATS-UNIS"

ENVIRON
15 LIVRES

\$1.79

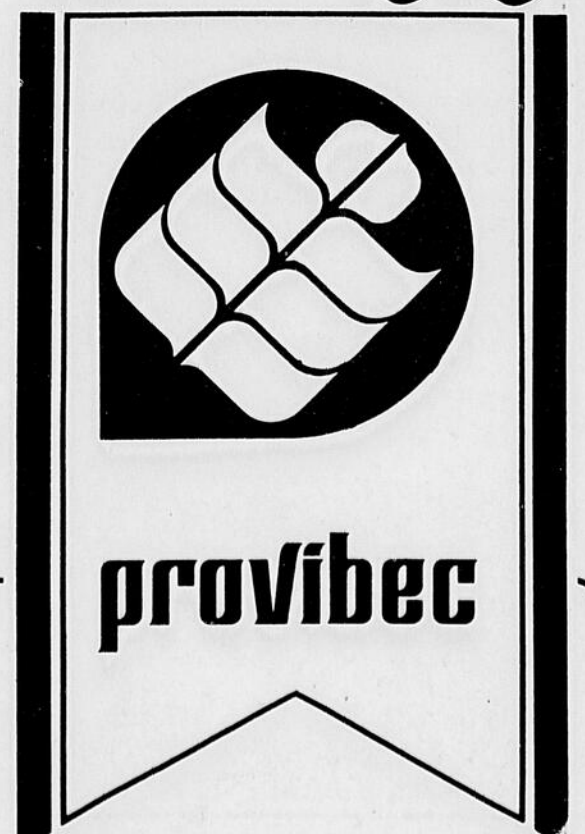
Maïs sur épis ETATS-UNIS, 5 POUR	.79	Radis frais ETATS-UNIS, CELLO 6 ONCES	.17
Raisins Perlette ETATS-UNIS, LA LIVRE	.89	Champignons frais WATERLOO, PAQUET 8 ONCES	.75

Biscuits Harnois FAVORIS, 397 GRAMMES	.89
Bonbons REGLISSES, NOIRS OU ROUGES, BEST BRAND, CELLO \$0.69	.59
Kool-Aid sucré SAVEURS ASST. BOITE 660 GR	1.72
Lait évaporé gros "CRINO" BTE 16 OZ	.39
Margarine molle "PARKAY" PLASTIQUE 16 ONCES	.80
Fromage CHEEZ-WHIZ KRAFT PLAIN JARRE 16 OZ	1.41
Jus d'orange F.B.I. CONTENANT 32 ONCES	.53
Cristaux Président ORANGES OU RAISINS, ENVELOPPE 3 1/4 ONCES	.23
Cocktail "Clamato" BOITE 33 ONCES	1.00
Blés d'Inde EN CREME IDEAL DE CHOIX BOITE 19 ONCES	.47
Fèves vertes OU JAUNES, IDEAL COUPEES CHOIX BTE 19 OZ	.40
Pois verts Libby's FANTAISIE BOITE 14 ONCES	.36
Pain de viande CORDON BLEU BOITE 12 ONCES	.94
Pâté CORDON BLEU SAVEURS ASSORTIES BOITE 3 ONCES	.31
Saucisses VIENNA COCKTAIL BURNS, JARRE 4 ONCES	.44
Maquereau Beaver ATLANTIQUE BOITE 15 ONCES	.67
Choux-fleurs Aylmer ET OIGNONS AYLMER JARRE 15 ONCES	.83
Soupe "Heinz" LEGUMES OU TOMATES BOITE 10 ONCES	.21
Riz "Dainty" CUISSON RAPIDE BOITE 24 ONCES	1.12
Mélanges à gâteaux "ROBIN HOOD" ASST. BTE 18 OZ	.82
Beurre de caramel "GRENACHE" JARRE 9 ONCES	.30
Kellogg's SUGAR POP BOITE 275 GRAMMES	.76
Café moulu CHASE & SANBORN SAC 1 LIVRE	3.56
Sirup de table "CANADIANA" FORMAT 32 ONCES	.85
Nourriture POUR CHIENS DR. BALLARD CHAMPION BOEUF AU POULET, 15 OZ	.29
Essuie-tout "SCOTT" "COULEURS ASST. FLEURAL" PAQUET 2 ROULEAUX	1.02
Sacs à poubelle "SAC-A-TOUR" PAQUET 10 (26" X 36")	.62
Moppes X-12 CHACUNE	1.74
Détergent EN POUDRE "OXYDOL" FORMAT KING SIZE	2.51
Nettoyeur A TAPIS SPRAY-N-VAC AEROSOL, BOUT. 24 OZ	2.07
Couches BABY-SCOTT ORDINAIRES, EXTRA-ABS, BTE 30, BTE 24	2.24
Peroxyde Marco BOUTEILLE 8 ONCES	.42
Shampooing "HEAD & SHOULDER" BOUTEILLE 250 ML	2.06

UNE VRAIE AUBAINE Jeux de plats Garde-saveur

Valeur: \$2.39

PRIX DE
LIQUIDATION **99¢**



provibec

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 20 AU 25 JUIN
1977. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS
AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ.

**VOICI
VOS
EPICIERS
PROVIBEC**

Les Ent. E. Tremblay Inc.
445 St-Jude S., Alma
Marché Général Inc.
1415 du Manoir, 151e Malgou
Saguenay Store Entr.
750 rue Price, Alma
Placide Collard
219 La Salle, Arvida
Marché Racine
244 Racine, Arvida
Camil Gagné
1025 rue Bagot, Bagotville
Marché Sirois
15, 2e Avenue, Forestville

Marché E.L.T.
455 Victoria, Bagotville
Marché Tremblay Entr.
66 rue Principale, Chambard
Léon Belanger
942 Baile, Chicoutimi
Wellie Côté
439 Racine E., Chicoutimi
Gérard Charest
452 Fradette, Chicoutimi
Fortin & Merette
Rivière du Moulin
Arthur P. Drolet
La. Bouchette

Camil Desbiens
803 Hébert, Desbiens
Laurier Guerin
303 Turgeon, N.-D. Hébertville
Marché Provibec
Biv. Gerald Harvey, Jonquières
J-Edmond Maltais
490 St Jacques, Jonquières
Marcel Bouchard
70 Cabot, Kenogami
Raymond Bouchard
86 rue St-Famille, Kenogami

Epicerie D. H. Inc
87 Gauthier, Larouche
Jacques Savard
53 Deque, Mistassini
Victor Boulianne
490 St Cyrille, Normandin
Marcel Hudon
N.-Dame de la Dore
A. Simard & Fils
Blvd. de la Baie, Port Alfred
Marché Banco Ltee
477 Simard, St-Ambrose

Marché Banco No-3
37 St-Joseph, St-Coeur de Marie
Fernand Tremblay
St David de Faloudeau
Girard & Fils
242 Sac-Coeur, St-Felicien
Raymond Privé
St-Hedwige, Co., Lac St-Jean
Eddy Lavoie
20 A Blvd. St-Jean, Arvida
Côté & Frères
47 St Andre, St-Jerome

Charles Regnier
33 St Georges, St-Jerome
L. Lemieux & Fils Ltee
169 Principale, St-Leon
Florent Lachance
574 Principale, St-Prime
Noël Darveau
2 du Moulin, St-Thomas
Boucherie Moderne
Chutes-aux-Outardes
J. H. Boulianne
63 St-Marcellin, Escoumins